

# « La Francophonie et les Objectifs de Développement Durable »

Argumentaire d'aide à la formulation d'Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs aux modes de consommation et de production durables (MCPD)

Rapport d'expertise • Nadine Gouzée



Juillet 2013

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**



Initiative de Contribution  
de la Francophonie au processus  
des Nations Unies sur les  
Objectifs de Développement Durable (ODD)



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
**IFDD**



# « La Francophonie et les Objectifs de Développement Durable »

Argumentaire d'aide à la formulation d'Objectifs  
de Développement Durable (ODD) relatifs aux modes  
de consommation et de production durables (MCPD)

Projet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) par son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

**OUVRAGE DIRIGÉ PAR :**

M<sup>me</sup> Fatimata DIA, directrice de l'IFDD (OIF)  
M. Tounao KIRI, spécialiste de programme SN/CIDD (IFDD/OIF)

**RAPPORT RÉDIGÉ PAR :**

M<sup>me</sup> Nadine GOUZÉE (Belgique)

**PHOTO DE LA COUVERTURE :**

Photographies de l'Île Maurice. Crédit : Nadine GOUZÉE  
Ballot de canettes. Crédit : Gesterra (Victoriaville, QC, Canada)

**CONCEPTION GRAPHIQUE :**

N Pixel

Édité avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada



Affaires étrangères, Commerce  
et Développement Canada

Foreign Affairs, Trade and  
Development Canada

Canada

ISBN : 978-2-89481-153-5

ISBN : 978-2-89481-154-2 (version électronique)

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec), G1K 4A1, Canada

Téléphone : 418 692-5727

Télécopie : 418 692-5644

Courriel : [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org)

Site Internet : [www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org)

IMPRIMÉ AU CANADA - Août 2013

Imprimé sur du papier contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.



# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| Préambule .....   | 1         |
| I   |           |
| <b>Champs de développement durable prioritaires pour l'OIF .....</b>                | <b>3</b>  |
| 1.1 Apports de la Francophonie sur le développement durable .....                   | 3         |
| 1.2 Champs transversaux importants pour l'OIF dans le suivi de Rio+20 .....         | 7         |
| 1.3 MCPD : un champ prioritaire pour l'OIF dans le suivi de Rio+20 .....            | 9         |
| II  |           |
| <b>Engagement de Rio+20 sur le champ des MCPD .....</b>                             | <b>13</b> |
| 2.1 Importance des MCPD dans le suivi de Rio+20 .....                               | 13        |
| 2.2 Cadre décennal de programmation sur les MCPD .....                              | 16        |
| 2.3 Modèle de croissance et cibles des modes de consommation et de production ..... | 19        |
| III   |           |
| <b>Contexte, méthode et proposition d'ODD sur les MCPD .....</b>                    | <b>23</b> |
| 3.1 Contexte des processus en cours sur les objectifs universels post 2015 .....    | 23        |
| 3.2 Propriétés requises et méthode adoptée pour la formulation d'un ODD .....       | 26        |
| 3.3 Proposition d'ODD pour les modes de consommation et de production .....         | 28        |
| Annexe 1  |           |
| <b>Bonnes pratiques de mise en œuvre des MCPD .....</b>                             | <b>33</b> |
| Annexe 2  |           |
| <b>Objectifs universels 2030 du Panel de Haut niveau .....</b>                      | <b>37</b> |



# Préambule

Le développement durable est un processus de changement initié il y a 20 ans à la *Conférence sur l'environnement et le développement* de Rio de Janeiro. Les accords de la (première) Conférence de Rio, en juin 1992, sont l'expression d'une volonté politique de gouverner l'évolution des sociétés avec plus de solidarité dans l'espace et dans le temps : non seulement une solidarité à court terme, dans l'espace qui sépare les riches des pauvres, mais aussi une solidarité à long terme dans le temps qui nous sépare des générations futures.

Aujourd'hui les évaluations de la situation au regard des critères, principes et indicateurs de développement durable montrent que cette solidarité de la Communauté internationale concernant le présent et l'avenir de la planète peine à se concrétiser. Les engagements pris en 1992 à Rio (dans Agenda 21, la Déclaration de Rio, les grandes conventions portant sur le climat, sur la diversité biologique, la désertification etc.) étaient un pari sur les synergies entre la gestion de l'environnement et le changement du mode de développement, pour assurer à l'ensemble de l'Humanité une prospérité « viable » à long terme.

Pour que le développement devienne « durable », pour réussir cette transition par rapport au mode actuel de développement, il fallait en effet (et il faut toujours) « intégrer », les décisions sociales, environnementales et économiques dans des stratégies cohérentes, portant notamment sur le changement des modes de consommation et de production.

Or le développement a continué à évoluer largement, depuis 20 ans, comme si la plupart des décideurs préféraient conserver les cloisonnements entre les processus de décision plutôt que d'améliorer leur cohérence.

Les aspects « non durables » de notre mode de développement sont entretenus par l'inertie de ces cloisonnements. Au lieu d'avoir acquis un statut transversal, les travaux sur le développement durable sont le plus souvent effectués « à côté » des expertises sectorielles. Or une démarche de développement durable n'est ni une démarche sectorielle, ni même une démarche multisectorielle. Elle requiert non seulement une expertise scientifique systémique (transdisciplinaire) portant sur des « visions globales à long terme » mais aussi des changements structurels importants dans l'organisation des institutions et des projets reliant entre elles les expertises sectorielles. En l'absence de tels dispositifs, la cohérence des résultats ne peut être atteinte.

Bon nombre de méthodes et d'outils transversaux nouveaux ont été élaborés depuis 1992 sans recevoir une attention suffisante pour avoir un impact significatif. Les nouveaux outils (exemple : la fiscalité verte) portent rarement sur plus de deux dimensions du développement et/ou sur le long terme. Il en découle des risques d'incohérence entre politiques à court terme (exemple : entre la fiscalité verte et la lutte contre la pauvreté) et envers le long terme (imprévisibilité des règles déterminant les prix). Verdifier l'économie par de nouvelles technologies ou de nouveaux instruments économiques, ne peut être « durable » qu'en accordant au moins autant d'attention aux aspects sociaux et sociétaux du progrès économique, à court et à long terme. C'est pourquoi la Conférence de Rio+20 ne s'est pas limitée à l'économie verte et a renouvelé, en 2012, l'engagement de 1992, lequel avait été consolidé en 2002 au *Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg*.

Ce rapport pour le projet d'appui de l'OIF<sup>1</sup> dans le processus des négociations de l'ONU sur les *Objectifs de Développement Durable* (ODD) s'inscrit dans le cadre de ce renouvellement. Il comporte trois parties :

- **La première partie présente les champs de développement durable prioritaires** traités dans ce projet de l'OIF, en montrant les contributions et préoccupations de la Francophonie concernant leur progrès, rappelant notamment celles exprimées dans l'*Appel de Lyon* lancé par l'OIF peu avant Rio+20.
- **La seconde partie rappelle les préparatifs et engagements de Rio+20** sur le champ des *Modes de Consommation et de Production* (MCPD), thème central du présent rapport, et souligne l'importance du *cadre décennal global sur les MCPD* promis à Johannesburg, élaboré au niveau multilatéral entre 2003 et 2011 et finalement adopté par la communauté internationale à Rio+20 en 2012.
- **La troisième partie expose les critères et processus concernant les ODD et formule une proposition d'Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les MCPD**, en montrant sa multidimensionnalité et ses liens avec d'autres champs prioritaires de développement durable.

---

1. Le mandat spécifique de ce rapport est centré sur *le progrès économique (inclusif et continu)* lié à *l'abandon des modes de consommation et de production non durables en faveur des modes durables* (MCPD). Ce mandat stipule que ce champ doit être mis en relation avec les autres champs spécifiques et transversaux de ce projet, à savoir la *démocratie*, *l'égalité entre les genres*, *l'État de droit* et la *responsabilité sociale des organisations* (RSO), de façon telle que ces droits soient garantis à tous les citoyens, notamment au moyen des stratégies de développement durable de la prochaine décennie.

# I

## Champs de développement durable prioritaires pour l'OIF

La première partie du rapport traite (I.a) des contributions de la Francophonie sur le développement durable et (I.b) des champs transversaux importants dans le suivi de Rio+20 qui ont été choisis par l'OIF dans le projet d'appui aux négociations sur les ODD et (I.c) des MCPD comme champ prioritaire pour la Francophonie.

### 1.1 Apports de la Francophonie au développement durable<sup>2</sup>

Huit points forts de l'OIF la situent comme une organisation multilatérale déterminée à travailler de façon transversale (ou transsectorielle) pour améliorer les impacts à court et long termes des politiques de développement durable *pour l'ensemble de l'humanité* :

**1. Sur le plan politique, l'OIF est l'un des rares acteurs multilatéraux ayant compris, dès 2004, dans la Déclaration de Ouagadougou (§9) : la nécessité d'une solidarité accrue** (exigence politique devenue plus évidente encore aujourd'hui) *pour faire de la mondialisation une dynamique maîtrisée et essentiellement positive pour l'ensemble de l'humanité*. Un processus de développement durable répond à ce besoin de « dynamique maîtrisée » et l'OIF peut y contribuer en « *exerçant une influence dans les affaires internationales et en contribuant à relever certains défis de la mondialisation* »<sup>3</sup>. Le *Forum de Lyon*<sup>4</sup> a confirmé cet attachement de la Francophonie à *une mondialisation maîtrisée au bénéfice de tous*.

**2. Sur le plan économique, l'OIF relie entre eux des pays ayant des niveaux de production, de consommation et de revenu différents qui tous semblent motivés favorablement à l'égard d'un mode de développement durable**. Dans ce contexte, la diversité culturelle et économique de l'OIF est un atout pour pouvoir, en tant qu'*acteur des relations internationales et espace de coopération*<sup>5</sup>, contribuer par la concertation à orienter l'action des pays francophones vers les objectifs universels d'un développement durable, au-delà des clivages économiques.

2. Cette revue des contributions de la Francophonie a été formulée à la suite de la participation de l'auteure à l'atelier qui a eu lieu à Québec les 18 et 19 décembre 2012 : *Réflexions sur les vision, missions et stratégie de développement durable de l'OIF en perspective de la transformation de l'IEPF en IFDD*, Rapport de N.Gouzée (Belgique) et Jean-Pierre Revéret (Québec, Canada) - (01/2013)

3. Intervention de monsieur Clément DUHAIME, administrateur de l'OIF, *Premiers éléments de réflexion pour l'action future de l'OIF*, Paris le 13 juin 2012, Point 8. citation du premier CSD.

4. *Forum préparatoire à Rio+20* de l'OIF à Lyon (France) du 5 au 9 février 2012 réunissant les États et gouvernements membres, sa communauté scientifique, ses responsables locaux et sa société civile pour formuler des propositions concrètes.

5. Intervention de monsieur Clément DUHAIME, administrateur de l'OIF, *Premiers éléments de réflexion pour l'action future de l'OIF*, Paris le 13 juin 2012, point 7.

**3. Sur le plan environnemental, les liens entre pays ayant le français en partage sont générateurs d'un potentiel de convergences voire de leadership pour l'OIF dans certains domaines.** La Francophonie jouit par exemple d'un ensemble d'atouts pour jouer un rôle de leader dans le domaine de la biodiversité : une diversité biologique extraordinaire sur les territoires de l'ensemble des pays membres, une présence dans tous les grands biomes et types d'écosystème et des programmes de recherche et de développement de capacités déjà en œuvre dans ces domaines. Le fait de disposer d'un langage commun et d'un référentiel commun sur les expressions culturelles est un atout pour comprendre et promouvoir le changement de modes de vie avec une approche critique des concepts économiques mondialisés qui déterminent trop de pratiques de consommation et de production favorisant une marchandisation abusive des ressources du développement, y compris des patrimoines environnementaux.

**4. Sur le plan culturel, l'OIF est également un laboratoire de multiculturalité (diversité culturelle et linguistique),** domaine dans lequel elle a beaucoup travaillé, gardant une vitalité à ces concepts tout en les faisant évoluer. Sa capacité de défendre non seulement le français face à l'hégémonie d'autres langues dans les relations internationales, mais aussi **les diversités culturelles sur pied d'égalité** (ce qui est aussi l'un des fondements du développement durable) est un atout pour travailler au-delà des enjeux socioéconomiques sur les enjeux de qualité de vie et de changements de modes de vie.

**5. Un autre atout socioculturel important de l'OIF réside dans la conscience du rôle crucial des femmes et des jeunes.** Ces deux « groupes majeurs<sup>6</sup> » font en effet l'objet de programmes spécifiques de la Francophonie pour que leurs attentes soient spécifiquement prises en compte dans les programmes sectoriels des opérateurs. L'importance spécifique de ces deux groupes qui avait également été exprimée dans la Déclaration de Ouagadougou, a été soulignée dans le débat lancé par monsieur Clément Duhaime, en juin 2012 sur l'action future de l'OIF :

**Rôle des femmes :** ... *le développement durable ne peut être atteint que si les femmes y sont présentes en tant que partenaires égaux, décideurs et bénéficiaires* (Ouagadougou § 10). Le questionnement sur cette question est d'une actualité brûlante, étant donné les discriminations croissantes et les violences de toutes natures faites aux femmes, comme en témoigne cette question posée par monsieur Clément Duhaime en juin 2012 :

*Comment constituer l'égalité entre les femmes et les hommes comme valeur fondatrice de la Francophonie et comme partie intégrante de la défense des droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté, pour le développement durable, ainsi que pour une justice sociale et économique ? Pour réussir ce pari, de quelle manière peut-on combiner deux types d'action : une action transversale d'intégration de l'égalité femme-homme (perspective de genre) dans les différents domaines d'intervention de l'OIF et une action spécifique en faveur de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes ?<sup>7</sup>*

6. Action 21 a défini à Rio les rôles de neuf « groupes majeurs » comprenant les partenaires sociaux classiques (travailleurs et employeurs) ainsi que les ONGs, la Communauté scientifique, les organisations de femmes, de jeunes, ...

7. Intervention de monsieur Clément DUHAIME, administrateur de l'OIF, *Premiers éléments de réflexion pour l'action future de l'OIF*, Paris le 13 juin 2012, point 21.

**Rôle des jeunes :** ... devant bénéficier des conditions appropriées pour pouvoir assumer pleinement le rôle fondamental qui leur revient dans le développement durable de nos sociétés (Ouagadougou § 11). Cette question est elle aussi d'une actualité croissante, non seulement dans une perspective de solidarité avec les générations futures mais aussi au présent par l'évolution des pyramides des âges et le manque d'emploi dans la plupart des pays, comme le montre cette autre question de monsieur Clément Duhaime en juin 2012 :

*Enfin, dans le domaine de la jeunesse, autre priorité transversale de nos actions, comme vous le savez déjà, la réflexion en cours nous interroge sur la meilleure façon de répondre au défi des jeunes : le défi de l'autonomie, le défi des responsabilités, le défi de la citoyenneté et le défi de la solidarité. Pour ce faire, de quelle manière combiner à la fois des actions « pour » la jeunesse, c'est-à-dire des actions de renforcement de leurs capacités pour relever les défis, d'une part, et, d'autre part, des actions « avec » la jeunesse visant à mettre en place un environnement favorable à leur mobilisation et à leur dialogue ?<sup>8</sup>*

**6. Sur le plan de la participation, l'OIF s'est donné pour mission d'associer tous les acteurs du développement durable<sup>9</sup>** (au-delà des deux groupes précédents). Il est remarquable que les relations avec la société civile organisée soient inscrites dans les dispositions de la Charte de la Francophonie et que 67 organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organismes de la société civile (OSC) soient accrédités auprès des instances de la Francophonie et se réunissent tous les deux ans en Conférence sur convocation du Secrétaire Général.

La Déclaration de Ouagadougou soulignait également que **l'OIF travaille aussi à l'échelle locale et territoriale au renforcement du rôle des collectivités locales et de la société civile (ONG et entreprises) dans l'élaboration des politiques nationales.**(§ 21). Ces aspects sont fondamentaux, mais dans une perspective de MCPD, il conviendra de renforcer tout particulièrement le dialogue avec le monde des consommateurs (*consom'acteurs*) et celui des producteurs (tant les organisations rassemblant des entrepreneurs que celles rassemblant des travailleurs). L'OIF a d'ailleurs réalisé une série d'outils dans la collection *Points de repère*, pour aider à *comprendre la responsabilité sociétale de l'entreprise et agir sur la base de la norme ISO 26000*, dont la publication dès 2011 avait été précédée en 2007 d'une autre sur la *Responsabilité sociétale – Inventaire d'outils – Législation, conventions, référentiels, codes de conduite, labels, méthodes et indices boursiers*.

**7. Sur le plan de la gouvernance, un atout considérable de l'OIF pour contribuer aux processus de développement durable est la capacité de la Francophonie de promouvoir des politiques publiques poursuivant cet objectif, notamment à l'aide de Stratégies de développement durable (SDD)<sup>10</sup>.** Cette volonté fut confirmée récemment dans la Déclaration de Kinshasa en octobre 2012 (§4) :

*Nous saluons la participation de la Francophonie à la conférence de Rio+20 et l'esprit de compromis qui a prévalu pour l'adoption de la déclaration intitulée L'avenir que nous voulons qui s'en est suivie. Nous affirmons notre engagement à participer activement à la formulation et à la réalisation des objectifs du développement durable inscrits dans cette déclaration et notre détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la préservation des ressources de l'environnement. (...).*

8. Ibidem

9. *Bilan de la Francophonie en développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre (Rio,1992)*, point V.5.

10. Des *Stratégies de développement durable (SDD)* existent non seulement au niveau national (les SNDD) mais aussi à des niveaux de gouvernance plus petits (infranationaux et locaux) ou alors à des niveaux supranationaux (comme par exemple le niveau des Régions de l'ONU : Afrique, Asie & Pacifique, Europe, Amérique latine & Caraïbes, Asie occidentale)

L'OIF a beaucoup investi en cette matière, particulièrement depuis l'adoption de son Cadre stratégique décennal à Ouagadougou, en 2004, dans des séminaires, ateliers et autres activités de recherche-action et sensibilisation aux enjeux concrets des SNDD :

- l'OIF a mis au point des outils capitalisant sur les résultats de ses travaux et sur les expériences des pays membres dans la collection *Points de repère*: dès 2007 un *Guide d'élaboration d'une SNDD* ainsi qu'un manuel d'orientations *pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs*;
- trois pays (Côte d'Ivoire, Gabon et Togo) ont validé leurs SNDD avec l'appui de l'OIF;
- six autres (Congo, Comores, Guinée, République démocratique du Congo et République centrafricaine) se sont engagés dans le processus et sont à des stades avancés pour se doter de cet outil;
- quatre pays (Haïti, Mali, Dominique et Sainte-Lucie) ont préféré une entrée par des plans d'action MCPD pour s'orienter vers l'adoption de leur SNDD;
- et enfin, quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Niger et Sénégal) ont bénéficié d'accompagnement dans la revue par les pairs de leurs SNDD entre 2007 et 2012;
- certains des pays ci-dessus se sont aussi dotés de plans d'action MCPD en complément de leurs SNDD. C'est le cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo et du Sénégal pour la seule région Afrique de l'Ouest.;
- il y a lieu de noter aussi des pays comme Maurice et le Liban, qui ont bénéficié des appuis de l'OIF sur des thématiques comme les achats publics durables et qui se sont par la suite dotés de SNDD de leur propre chef ou avec l'appui d'autres partenaires.

L'éthique et la transparence sont des éléments clés des SDD en général et elles interpellent les pratiques des gouvernements. Mais un élément clé des SNDD porte aussi sur l'exigence d'une responsabilité sociétale dans le chef des organisations (RSO) dont les entreprises (RSE). RSE Sénégal propose par exemple une charte simple, comprenant sept engagements (éthique, environnement, développement économique local, social, engagement communautaire et redevabilité).

L'IEPF/IFDD jouit d'une excellente réputation dans le développement de capacités dans ce domaine où il a une expérience considérable tant au niveau du soutien à de bonnes pratiques de développement durable que dans l'information et la communication sur des outils comme la norme ISO 26000 ainsi que ses déclinaisons nationales, ou comme la prise en compte des modes de consommation et production dans les SDD. L'OIF, via l'IEPF/IFDD, a joué un rôle majeur dans l'adoption de cette norme dont elle souhaite promouvoir le déploiement par l'instauration d'un partenariat entre tous les acteurs y compris les organisations du système des Nations Unies. Elle fournit une approche méthodique du développement durable dans les organisations et un mécanisme de bonnes pratiques entre acteurs nationaux.

**8. Enfin, sur le plan conceptuel**, la définition du développement durable de la Francophonie plus orientée vers l'action que celles communément citées du Rapport Brundtland<sup>11</sup> peut être considérée comme un atout. Cette définition est donnée dans la Déclaration de Ouagadougou (§ 12) :

*Pour nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie, le développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'État de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique.*

11. CMED (1987) – *Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (appelé Rapport Brundtland)*, Montréal: Éditions du Fleuve. : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette citation du Rapport Brundtland est trop souvent tronquée de la phrase suivante qui souligne ses priorités sociales et ses aspects techniques et d'organisation sociétale : « Deux concepts sont inhérents à cette notion : – le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité; – l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociétale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »

En conclusion, l'OIF a huit atouts pour être performante en matière de développement durable, et relever ses défis sur les plans sociaux (lutte contre la pauvreté), environnementaux (préservation des ressources de l'environnement) et économiques (*MCPD, RSO dans la durée*). Le développement durable figurant dans la quatrième mission du *Cadre stratégique décennal* (CSD) adopté en 2004, le défi principal consistait à mener ses trois premières missions en synergie avec la quatrième et à l'utiliser comme cadre intégré et cohérent du développement sans le laisser « en marge » des efforts sur les différents piliers<sup>12</sup>.

Force est néanmoins de constater que le développement durable n'en est pas devenu le « *main stream* », à l'instar de la plupart des organisations et institutions (gouvernements, services publics, enseignement, associations, etc.) où *bon nombre d'engagements [de développement durable] n'ont pas été mis en œuvre et où l'on constate une « fragmentation » des politiques et des mesures adoptées*.<sup>13</sup> Les processus de décision et de gestion cloisonnés « en silos » séparent toujours les uns des autres les domaines sociaux, environnementaux et économiques.

La répartition des efforts sur les différentes thématiques de développement durable est restée inégale dans la plupart des organisations et institutions de la planète. Les changements climatiques sont, par exemple, entrés résolument dans la perception des enjeux d'un développement durable. Mais d'autres engagements cruciaux de Rio comme l'érosion de la biodiversité, la désertification, et leurs enjeux sociaux liés à la dégradation des écosystèmes, sont restés trop ignorés et devraient remonter dans l'agenda politique des prochaines décennies.

Ce projet *d'appui de l'OIF dans le processus des négociations de l'ONU sur les ODD* considère qu'il est possible de formuler des propositions d'ODD à promouvoir par l'OIF qui soient à la fois utiles à l'OIF pour revitaliser des engagements de développement durable dans le contexte résumé ci-dessus et conformes aux exigences très spécifiques du processus onusien sur les OMD/ODD (décrit en partie II).

## 1.2 Champs transversaux importants pour l'OIF dans le suivi de Rio+20

Les champs transversaux prioritaires dans ce projet sont la ***Démocratie, l'Égalité entre les genres, l'État de droit***. Ces droits et valeurs rappelés aux § 1 à 13 du document de Rio+20 doivent être garantis à tous les citoyens, notamment dans le cadre des *Stratégies de développement durable* de la prochaine décennie. Tous les groupes (femmes, jeunes, acteurs locaux, ... cf : points 5 ; 6 et 7 du 1a) sont en effet confrontés à des défis sur des problématiques de développement durable sociales, environnementales, économiques et culturelles.

12. Le mot « pilier » est d'ailleurs rejeté aujourd'hui au profit de « composante » ou « dimension » parce que cette idée de piliers sociaux, environnementaux, économiques et institutionnels suggère qu'ils peuvent être gérés de façon séparément.

13. ONU, 2010, Rapport du Secrétaire Général, *Progrès réalisés et lacunes restant à combler sur le plan de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence*; A/CONF.216/PC/2

Travailler avec ces citoyens de façon transsectorielle pour améliorer la « durabilité » de leurs activités de développement est une façon concrète de relever des défis d'un développement durable. Les **Stratégies de développement durable (SDD)** offrent en principe, lorsqu'elles sont soutenues par des acteurs adéquats, un cadre pour assurer à la fois la coordination des politiques de développement durable et le rayonnement transversal des initiatives de la société civile au cœur de la décision politique. Ce sont des mécanismes qui permettent d'intégrer dans un ensemble cohérent les politiques sectorielles à tous les niveaux et de développer la maîtrise d'outils d'un développement durable au service de ces politiques. Certains préjugés à propos des processus et contenus des SNDD ont en effet été combattus :

- **Les SNDD ne sont pas des documents formels de consultants, mais des boucles vivantes d'apprentissage des politiques de développement durable intégrées** qui progressent sous les impulsions de – et en interaction avec – la société civile, laquelle est consultée directement ou représentée à cette fin dans des *Conseils du développement durable* (existant dans de nombreux pays ou régions francophones).
- **Les SNDD ne sont pas des plans d'environnement ou d'aménagement du territoire, mais des outils répondant à la nécessité de travailler en transversalité transsectorielle**<sup>14</sup> avec des programmes impliquant chacun plusieurs champs sectoriels et transversaux. Même si dans certains cas (Sainte-Lucie, etc.) la question des MCPD a été perçue comme si centrale pour un développement durable, qu'une stratégie MCPD a été adoptée en lieu et place d'une SNDD, il est déconseillé de traiter les MCPD ni quelque autre champ spécifique (pauvreté, énergie, emploi, etc.), indépendamment de la SNDD.

L'engagement d'adopter des SDD a été renouvelé au § 98 du document de Rio+20, comme cadre pour l'intégration des actions *aux niveaux régional, national, intranational et local*. Mais aucune échéance n'a été fixée pour la réalisation de cet engagement. Une formulation d'un ODD sur les SDD pourrait donc être la suivante : « *Adopter et commencer à mettre en œuvre des SDD et participer à une revue par les pairs avant 2020* ». Un tel ODD serait facile à comprendre et ferait suite à l'engagement (sans revue par les pairs) pris dans le Plan de Johannesburg en 2002 pour l'échéance de 2005. Cet engagement avait eu un effet accélérateur, mais sa formulation était trop peu centrale dans le processus et 2005 était une échéance trop proche de 2002.

Force est néanmoins de constater la prolifération des nombreux cadres de *planning* différents pour les différentes thématiques de développement durable. La question est posée depuis 1992 dans le chapitre 8 d'Action 21 concernant ce foisonnement au Nord comme au Sud de la planète. Il cause un gaspillage de ressources publiques doublé d'une sorte de *conflit interinstitutionnel pour la primauté de divers documents stratégiques de planification sur fond de captage de financement aussi bien interne qu'externe*<sup>15</sup>. Les MCPD sont un thème concret explicitement lié au mode de croissance et de développement. Leur ancrage dans les SNDD via un ODD sur les MCPD pourrait jouer un rôle intégrateur en contribuant à donner aux SNDD, à l'avenir, un caractère de document stratégique national autonome répondant à un engagement international précis. Les MCPD sont en effet une thématique au cœur de la dynamique démocratique et de l'État de droit favorisant une transition juste pour des conditions de vie équitables des générations futures. C'est pourquoi ce projet a mis l'accent sur l'élaboration d'un ODD concernant les MCPD.

14. Intervention de monsieur Clément DUHAIME, administrateur de l'OIF, *Premiers éléments de réflexion pour l'action future de l'OIF*, Paris le 13 juin 2012, point 30.

15. *Éléments de réflexion et contribution de l'IEPF pour la préparation du Cadre Stratégique à moyen terme de la Francophonie*; pages 11 à 15

### 1.3 MCPD : un champ prioritaire pour l'OIF dans le suivi de Rio+20

Le présent rapport est centré sur un champ concernant la consommation et la production, à savoir : **le changement des modes de consommation et de production non durables en faveur des modes durables (MCPD)**. Depuis le Sommet sur le développement durable de Johannesburg, le changement en faveur de tels « modes » est reconnu comme *l'un des trois objectifs premiers et préalables indispensables du développement durable*.

L'importance de ce thème pour le développement durable a été soulignée par bon nombre de pays issus notamment de la Francophonie depuis 1992. Contrairement à d'autres pays développés, qui présentaient alors le modèle de développement des pays riches comme « non négociable », la majeure partie de la communauté internationale a admis progressivement, au cours des vingt dernières années, qu'aux enjeux du « sous » développement et de la « sous » consommation qui perdurent, correspondent une forme de « mal » développement basé sur une « sur » consommation inéquitable, où s'accroissent actuellement aussi les inégalités sociales, entre pays et internes aux pays, comme en témoignent les indices de Gini inter- et intra- nationaux.

C'était déjà avec un sentiment d'urgence croissante que l'objectif des MCPD sur le *changement des modes de consommation et de production non durables* a été plus précisément défini et adopté en 2002 (Rio+10) par la Communauté internationale aux paragraphes 14 et 15 du Plan de Johannesburg :

*§14 Des changements fondamentaux dans la façon dont les pays produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale. **Tous les pays doivent s'efforcer de promouvoir des Modes de Consommation et de Production Durables, les pays développés montrant la voie** et tous les pays en bénéficiant, compte tenu des Principes de Rio, notamment celui des responsabilités communes mais différenciées tel qu'il est défini dans le principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Les gouvernements, les organismes internationaux compétents, le secteur privé et tous les grands groupes ont un rôle essentiel à jouer dans l'action visant à modifier les modes de consommation et de production non durables.*

*§15 Il s'agit (...) d'encourager et promouvoir **l'élaboration d'un cadre décennal de programme à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des Modes de Consommation et de Production Durables et non polluants à promouvoir le développement économique et social dans la limite de la capacité de charge des écosystèmes** en examinant les liens entre croissance économique et dégradation de l'environnement, et, là où il convient de le faire, en les découplant grâce à une amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et en réduisant la dégradation des ressources, la pollution et la production de déchets.<sup>16</sup> **Tous les pays devraient agir – les pays développés montrant la voie** – en tenant compte des besoins et des moyens des pays en développement, grâce à la mobilisation de toutes les sources d'assistance financière et technique en faveur des pays en développement et au renforcement de leurs capacités.*

16. (ONU, 2002, Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable §14 & 15)

Sur la base de cet engagement de Johannesburg, un travail considérable a été accompli entre 2002 et 2012 pour élaborer le **Cadre décennal de programme** (voir partie II). Ce texte fondateur des MCPD montre qu'il serait erroné de réduire les MCPD à de l'économie « verte », car il s'agit d'économie « durable » ancrée dans les trois composantes du développement durable, en ce compris les nombreux aspects sociaux de la consommation et de la production. Une autre réduction fréquente du concept des MCPD est de le cibler exclusivement sur des enjeux pour les consommateurs privés et publics, alors qu'il concerne autant le versant « production » du progrès économique que son versant « consommation ».

**Sur ce versant « production » des MCPD, la responsabilité sociale des organisations (RSO) est un aspect clé des interactions entre les secteurs public, privé et le reste de la société civile.** C'est aussi un levier<sup>17</sup> pour contribuer à la réalisation des MCPD. La RSE/RSO est devenu le cadre par lequel le secteur privé agit en matière de changement dans ses modes de production et de gouvernance. Elle est définie comme suit par ISO 26000 :

Responsabilité d'une organisation concernant les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société
- prend en compte les attentes des parties prenantes
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations

Cette question de la durabilité de la production n'est toutefois abordée dans le document de Rio+20 qu'au paragraphe 47 par le biais de la référence aux *modèles de meilleures pratiques pour faciliter la publication par les entreprises d'informations sur le caractère durable de leurs activités*.

Il existe un large éventail d'activités et de politiques contribuant à l'émergence des MCPD, tant au Nord qu'au Sud de la planète, tant dans les politiques intérieures qu'extérieures. Elles sont illustrées en annexe 1 à ce rapport. Il existe aussi, depuis Rio+20, un portail mondial de la consommation et de la production durable<sup>18</sup> où chacun peut poster des informations sur les MCPD et s'alimenter aussi en exemple de bonnes pratiques venues d'ailleurs. Mais tous ces efforts sont encore loin de répondre au déficit de mise en œuvre souligné au point I.a.

C'est pourquoi la Francophonie a travaillé à la veille de Rio+20, en février 2012, au *Forum de Lyon* sur un *Appel*<sup>19</sup> mentionnant en divers endroits l'importance des MCPD. Ils ont été mentionnés sous quatre aspects différents (social, environnemental, culturel et économique) qu'il n'est pas possible d'affecter à une composante particulière du développement parce que chacune de ces mentions les relie bien entre eux :

- une **transformation en profondeur** des modes de production et de consommation impliquant l'intégration de l'environnement et de la prise en compte du social et du culturel dans l'ensemble de l'activité économique ;

17. Atelier régional PNUE-OIF sur les MCPD en Afrique de l'Ouest organisé à Dakar (Sénégal) du 5 au 7 novembre 2012.

18. [www.scpclearinghouse.org](http://www.scpclearinghouse.org)

19. *Forum francophone préparatoire à RIO + 20* qui s'est déroulé à Lyon les 8 et 9 février 2012 sous la présidence d'Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et en présence de plus de 500 participants.

- une réforme des modes de consommation et des systèmes de production considérée comme une nécessité pour permettre **l'accès équitable de tous les peuples** aux ressources naturelles, ainsi que le maintien de la diversité biologique;
- une transition énergétique visant une société sobre en énergie, efficace dans ses modes de production de consommation et développant des énergies locales renouvelables, décentralisées, **abordables, acceptables socialement**, écologiquement saines et sobres en carbone;
- **une implication accrue de la presse dans les efforts collectifs liés à la transformation des modes de consommation et de production.**

La partie II, en rappelant les préparatifs et engagements de Rio+20 sur le champ des *Modes de Consommation et de Production* (MCPD), thème central du présent rapport, montre l'importance prise par ces différentes dimensions dans le *cadre décennal global sur les MCPD* adopté par la communauté internationale à Rio+20.



# II

## Engagement de Rio+20 sur le champ des MCPD

### 2.1 Importance des MCPD dans le suivi de Rio+20

Sur le plan politique, le thème des MCPD est singulier à deux égards :

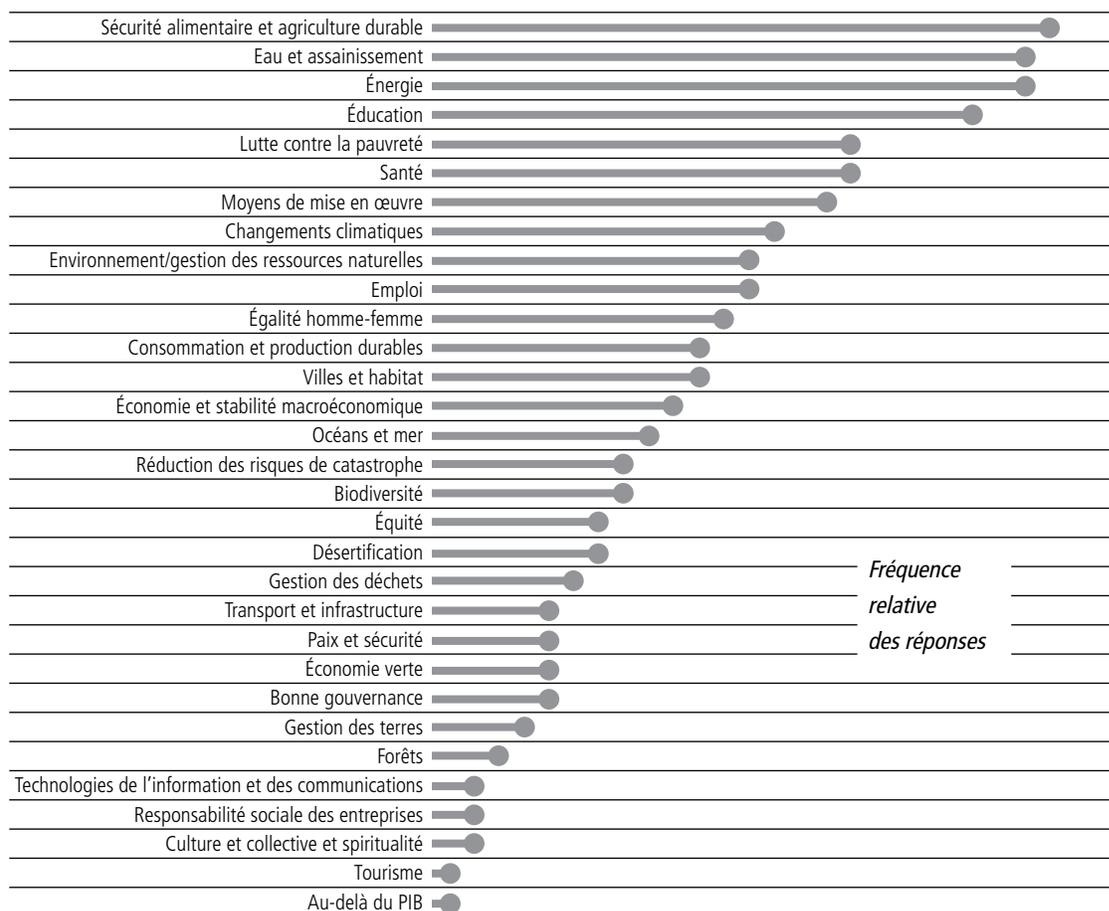
- c'est le plus innovant de l'Agenda 21 (Rio-1992) et probablement la clé de voûte d'un développement durable. Il est plus concret et plus explicitement lié au mode de croissance économique. **Les MCPD sont aussi dans le système économique<sup>20</sup> la force motrice principale d'un développement durable ;**
- contrairement à de nombreux autres thèmes de développement durable, les MCPD n'ont **pas d'enceinte de négociations spécialisée sur ce seul thème (à l'instar de questions comme l'énergie, l'eau, les océans, la santé, l'emploi, etc.) dans toute sa transversalité.** Le seul lieu où ils ont jusqu'ici été négociés dans toute leur portée transversale est en effet la Commission du développement durable de l'ONU, dont la suppression a été décidée.

Ce thème a bénéficié d'un large soutien européen (pour la Francophonie, de la Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse, tant à la CDD-ONU que dans le processus de Marrakech) et de plusieurs pays du G77 (en Amérique latine où notamment le Brésil l'a défendu à Rio en 1992 et 2012 mais aussi, pour la Francophonie, de plusieurs pays africains). Tous ont défendu à haut niveau la réalisation du Cadre décennal.

**Une mesure de l'importance du soutien multilatéral à l'importance du thème des MCPD est donnée par les réponses à un questionnaire envoyé à tous les États membres après Rio+20.** Ces réponses telles que résumées aux paragraphes 16 et 17 du premier rapport du Secrétaire Général pour le Groupe de travail ouvert (GTO)<sup>21</sup> (voir partie III), sont reprises ci-dessous.

20. Via le Modèle DPSIR : Driving force, Pressure, State, Response, sur lequel nous ne nous étendrons pas dans le présent rapport.

21. Première contribution du Secrétaire Général aux travaux du GTO sur les ODD, 17 décembre 2012, A/67/634



**§16 Réponses au questionnaire sur les ODD : domaines prioritaires classés selon la fréquence de leur apparition dans les réponses recensées par les États membres**

*§17. Il convient de noter que les principales questions sociales sur lesquelles portent les Objectifs du Millénaire pour le développement sont en très bonne place sur la liste, ce qui semble indiquer que les Objectifs du Millénaire doivent rester au cœur des priorités. Dans le même temps, l'importance donnée aux changements climatiques, à la gestion durable des ressources naturelles, à la consommation et à la production durables, ainsi qu'aux enjeux économiques comme l'emploi et la stabilité macroéconomique, semble traduire un souci de mieux intégrer et équilibrer les trois volets du développement durable à l'avenir.*

Le thème des MCPD figure au §16 cité ci-dessus en 12<sup>e</sup> place sur les 31 priorités citées, bien avant l'économie verte (23<sup>e</sup>), mais dans le voisinage de l'emploi (10<sup>e</sup>), de l'égalité hommes/femmes (11<sup>e</sup>), des villes et habitats (13<sup>e</sup>) et de l'économie et la stabilité macroéconomique (14<sup>e</sup>), soit un ensemble de questions plus neuves (« émergentes ») dans l'agenda multilatéral que celles des OMD et du changement climatique, situées plus haut dans cette liste.

La conclusion reprise au §17 cité ci-dessus suggère que le thème des MCPD sera probablement soutenu en tant qu'élément permettant de **mieux intégrer et équilibrer les trois volets du développement durable à l'avenir** lorsque l'éventualité d'un ODD le concernant sera implicitement (fin 2013) ou explicitement (début 2014) discutée au GTO. Ce thème est mis en avant par tous les travaux du Secrétariat de l'ONU qui connaît son ampleur.

Pour illustrer l'importance de ce thème, il est également utile de rappeler qu'il figurait en bonne place dans des propositions thématiques importantes faites dans les travaux préparatoires à Rio+20<sup>22</sup>. (Nous donnons ici quelques exemples tout en sachant que la moisson des propositions est toujours en cours). Au cours de l'année 2011, soit relativement tard dans le processus préparatoire à Rio+20, une proposition des **gouvernements de Colombie et du Guatemala** présentait des ODD au nombre de huit pour l'après 2015, à l'instar des huit OMD :

1. combattre la pauvreté;
2. **changer les modes de consommation;**
3. développement des établissements humains durables;
4. biodiversité et forêts;
5. océans;
6. ressources en eau;
7. sécurité alimentaire;
8. énergie, y compris renouvelable.

Au tout début de 2012, **le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale** intitulé *Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience* recommandait que les ODD couvrent toutes sortes de domaines que n'abordent pas totalement les OMD pour le développement, tels que :

1. la sécurité alimentaire;
2. l'eau;
3. l'énergie;
4. les emplois verts;
5. le travail décent et l'inclusion sociale;
6. **la consommation et la production durables;**
7. les villes durables;
8. les changements climatiques;
9. la biodiversité et les océans;
10. la réduction des risques de catastrophe et la résilience face aux catastrophes.

22. Informations rassemblées dans le Planning Paper 113 « *Visions à long terme, concepts et application au développement durable* » Bureau fédéral du plan, Belgique (2013).

Entretemps, les gouvernements, les organes de l'ONU et la société civile du monde entier avaient remis des centaines de contributions pour alimenter l'**élaboration du *Draft Zéro*** (nom donné au texte initial de Rio+20). Sur cette base desquelles ce document publié à la mi-janvier 2012 par le secrétariat de l'ONU proposait de fixer à Rio+20 les neuf domaines d'application suivants pour les ODD :

1. **la consommation et la production durables** ;
2. les océans ;
3. la sécurité alimentaire et l'agriculture durable ;
4. l'énergie soutenable pour tous ;
5. l'accès à l'eau et son utilisation efficace ;
6. les villes durables ;
7. les emplois verts ;
8. le travail décent et l'inclusion sociale ;
9. la réduction des risques de catastrophe et la résilience.

Dans toutes ces listes restreintes qui avaient été envisagées dans les travaux préparatoires à Rio+20, les MCPD étaient donc déjà repris comme l'un des thèmes clefs.

## 2.2 Cadre décennal de programmation sur les MCPD

Le nom exact de l'accord cadre sur les Modes de Consommation et de Production Durables (MPCD) adopté à Rio+20 est repris au paragraphe 15 du Plan de Johannesburg cité au point I.b ci-dessus : **Cadre décennal de programmation** (acronyme anglais : 10YFP pour *Ten Year Framework of Programmes*) **concernant les Modes de Consommation et de Production Durables**. La décision d'adopter ce cadre sur une échelle multilatérale est contenue dans le paragraphe 226 du document de Rio+20 (A/RES/66/288). Le texte complet de l'accord sur le Cadre décennal lui est attaché comme seule annexe (A/CONF.216/5). Cette annexe reprend en fait le texte produit à la CSD19. Il s'agit d'un accord multilatéral pour soutenir la mise en œuvre des MCPD au cours de la période 2012-2022. Son objectif principal est d'accélérer la transition (juste) vers des MCPD dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale, tant au sein de la politique intérieure que de la politique extérieure.

Les objectifs et politiques inscrits dans ce cadre offrent quantité de synergies avec les autres champs prioritaires du projet de l'OIF, dans la politique tant intérieure qu'extérieure des gouvernements. Les MCPD concernent également la coopération au développement puisque le 10YFP confirme que « *tous les pays devraient agir, les pays développés montrant la voie* ». Enfin, tout en étant intégré dans les *accords multilatéraux* en faveur du développement durable, ce cadre se réfère autant aux engagements de réaliser les *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD) qu'aux accords *concernant la protection de l'environnement*.

Le document de Rio+20 reconnaît l'adoption du 10YFP dans un cadre en 7 points, dont les six premières décisions sont un engagement ferme :

1. vision<sup>23</sup>, objectifs et buts du 10YFP-SCP;
2. valeurs communes du 10YFP-SCP;
3. fonctions du 10YFP-SCP;
4. structure organisationnelle du 10YFP-SCP;
5. moyens de mise en œuvre du 10YFP-SCP;
6. critères à satisfaire par les programmes du 10YFP-SCP;
7. liste flexible et non exhaustive de programmes volontaires.

Pour que les pays les plus opposés à un accord global sur les MCPD puissent l'accepter, il a fallu que le document de Rio+20 souligne, au paragraphe 226, le caractère facultatif des programmes du 10YFP. Leur *liste flexible et non exhaustive* est annoncée au point 7 ci-dessus. C'est pourquoi le texte d'adoption de cet accord est libellé comme suit : *Nous adoptons le cadre décennal de programmation concernant les Modes de Consommation et de Production Durables, dont le texte figure dans le document A/CONF.216/5 et soulignons que les programmes qu'il contient ont un caractère facultatif.*

Toutefois ce caractère « facultatif » n'est pas applicable aux six décisions qui structurent, précisent et opérationnalisent l'engagement des MCPD à l'échelle mondiale. Ces six décisions portent sur une vision partagée, des objectifs précis et des fonctions pour ce cadre décennal. Elles forment une plateforme mondiale pour coopérer à créer des effets de synergie entre les solutions proposées aux divers problèmes économiques, environnementaux et sociaux et réduire la fragmentation des initiatives existantes.

L'UNEP fait office de secrétariat pour le cadre décennal et l'ECOSOC accueille l'organe composé d'États membres chargé, à titre temporaire, de recevoir les rapports du conseil et du secrétariat. Les gouvernements sont invités à désigner des points focaux (point 4 du 10YFP), *chargés de coopérer avec le comité et le secrétariat du cadre décennal; les autres parties prenantes seront de leur côté invitées à désigner des coordonnateurs de la promotion des Modes de Consommation et de Production Durables.*

23. Le mot « Vision » a été mal traduit par le mot *Idée-force* dans la version française du 10YFP adopté à Rio+20. Vision en anglais doit être traduite dans le contexte du développement durable par vision en français.

La partie du Cadre décennal qui intéresse le plus les négociations sur les ODD est la matière couverte par le §1.c du point Vision, objectifs et buts du 10YFP-SCP, dont les dix cibles sont reprises au tableau suivant :

**TABLEAU 1**  
**Vision, objectifs et buts du 10YFP-SCP : Cibles i à x du cadre décennal sur les MCPD**

- i) Promouvoir une croissance mondiale durable, sans exclusive et équitable, ainsi que l'élimination de la pauvreté et la prospérité partagée;*
- ii) Satisfaire aux besoins essentiels et améliorer la qualité de vie;*
- iii) Se donner les moyens de répondre aux besoins des générations futures et conserver, protéger et restaurer la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre;*
- iv) Promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation active de tous les groupes de population, notamment des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones et des personnes les plus vulnérables;*
- v) Réduire l'utilisation de matières dangereuses et de substances toxiques et la production de déchets, notamment les matières non biodégradables et les émissions polluantes;*
- vi) Protéger les ressources naturelles et promouvoir une utilisation plus efficace des ressources naturelles, des produits et des matériaux récupérés;*
- vii) Promouvoir les approches du cycle de vie, notamment l'utilisation efficace et rationnelle des ressources, ainsi que les approches fondées sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les concepts du « bouclage de la boucle » et des 3R et d'autres méthodes connexes;*
- viii) Favoriser la création de nouveaux débouchés économiques pour tous les pays, en privilégiant les pays en développement;*
- ix) Promouvoir une économie concurrentielle et sans exclusive qui favorise le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et faciliter la mise en place de bons systèmes de protection sociale;*
- x) Faciliter la réalisation des engagements en faveur d'un développement mondial durable, des Objectifs du Millénaire pour le développement et des buts et objectifs fixés dans certains accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement.*

Les « Visions » de développement durable (VDD) comme celle synthétisée au tableau ci-dessus jouent au moins deux rôles importants dans la maîtrise des dynamiques de développement : attirer l'attention sur des évolutions lentes et peu perceptibles à court terme, qui s'accumulent à long terme avec des impacts préoccupants, et aider à concrétiser des stratégies contre ces risques sociaux et écologiques en visualisant des alternatives à ces tendances<sup>24</sup>. La dizaine d'aspects des MCPD de la VDD ci-dessus sont des orientations vers une évolution de la consommation et de la production plus qualitativement favorable à l'être humain et à son environnement (et moins quantitativement aveugle à ses impacts à court et long terme).

24. Planning Paper 113 « *Visions à long terme, concepts et Application au développement durable* » Bureau fédéral du plan, Belgique (2013).

Cette description succincte de l'accord réalisé sur le Cadre décennal concernant les MCPD adopté à Rio+20 permet de comprendre pourquoi cet accord est souvent présenté comme le résultat de cette conférence qui est le plus avancé sur le plan opérationnel. Elle montre aussi que l'importance des MCPD ne se limite pas au débat sur les ODD. Cette importance a d'ailleurs été soulignée le 27 mars 2013 dans la rencontre du Panel de Haut niveau travaillant sur l'agenda post 2015 (voir partie III) concernant les OMD à Bali, en Indonésie, *comme étant l'un des quatre domaines clé dans lesquels un progrès est nécessaire pour élaborer une vision post 2015 : une gouvernance mondiale et un partenariat revitalisés et restructurés (...), la protection de l'environnement mondial (...), les Modes de Production et de Consommation Durables (...) ainsi que le renforcement des moyens de mise en œuvre (...)*<sup>25</sup>.

Le communiqué issu de cette rencontre reconnaît aussi la nécessité de promouvoir un seul agenda post 2015 (autrement dit : **pas** un agenda OMD rénové séparé de l'agenda guidé par les futurs ODD) intégrant les objectifs de croissance économique, d'inclusion sociale et de soutenabilité environnementale.<sup>26</sup> Le commentaire fait plus particulièrement sur les MCPD par ce communiqué du Panel de Haut niveau rejoint à cet égard le principe 8 de la Déclaration de Rio : *le futur cadre du développement doit se préoccuper du défi du pic démographique prédit à un niveau de 9-10 milliards d'êtres humains en 2050 et de la nécessité de gérer les modes de production et la consommation mondiale de façon plus durable et équitable. Il faut aussi changer les comportements en cette matière dans tous les pays de façon à faire un usage plus efficace des capitaux et des ressources environnementales. Ceci plaide en faveur d'un nouvel agenda du développement de nature réellement universelle.* (§7)<sup>27</sup>

## 2.3 Modèle de croissance et cibles des modes de consommation et de production

La vision reprise dans le tableau 1 du chapitre II.b montre que les actions ciblées sur les MCPD se situent dans le courant principal (*main stream*) des politiques de développement. Leur adoption pourrait renforcer des dispositifs institutionnels et des cadres stratégiques de planification du développement durable à différents niveaux de gouvernance. La portée et la diversité de ces cibles font des MCPD un objectif largement transversal porteur de synergies avec les autres champs prioritaires du projet de l'OIF.

Les considérations faites à la section II.b montrent en outre qu'un ODD sur les MCPD pourrait contribuer à catalyser un processus de *changement de paradigme concernant la croissance et le développement socioéconomique* pour que la croissance acquière les qualités de durabilité nécessaires en matière de progrès inclusif et continu en faveur d'un développement durable. La consommation et la production sont en effet des flux économiques à la base de la croissance économique<sup>28</sup>. Leur changement de « modes » correspond à un changement de modèle économique pour guider la mise en œuvre de cette croissance.

25. *Meeting of the High-level Panel of Eminent Persons on the Post 2015 Development Agenda: (...) ...we highlight four key areas on which progress is needed to achieve our post 2015 vision: Reshaped and revitalized global governance and partnership (...) Protection of the global environment (...) Sustainable production and consumption (...) Strengthened means of implementation (...)* - §4 – 8; Communiqué 27 March 2013 – Bali, Indonesia.

26. *Ibidem §4: We also recognize the need to promote a single and coherent post-2015 development agenda that integrates economic growth, social inclusion and environmental sustainability. It is essential that all post-2015 intergovernmental processes and outcomes, including the Rio+20 outcomes and its follow-up, are coherent and mutually reinforcing.*

27. *Ibidem § 7: The future development framework should consider the challenge of the predicted peak of human population to 9-10 billion in 2050 and the need to manage the world's production and consumption patterns in more sustainable and equitable ways. There should also be changed behavior in this regard in all countries in order to make more efficient use of environmental assets and resources. This speaks to the new agenda being truly universal.*

28. Sur le plan macroéconomique, la croissance est mesurée par l'optique de l'accroissement de la production ou par celle de la consommation ou encore par celle des revenus, les trois optiques de la mesure du PIB donnant le même résultat.

Ces cibles ont été reclassées au tableau 2 pour mettre en évidence les différentes composantes des MCPD, ainsi que les liens entre ces composantes. Ce classement montre aussi les nombreuses qualités qu'une croissance durable à base de MCPD doit avoir selon les cibles du Cadre décennal adopté à Rio+20.

**TABLEAU 2**  
**Objectifs i à x de la Vision du 10YFP (§1.c) classés selon les qualités d'une croissance durable**

Qualité sociale : une croissance CIBLÉE SUR UN ACCÈS ÉQUITABLE ET UNIVERSEL

- ii) Satisfaire aux besoins essentiels et améliorer la qualité de vie;*
- iv) Promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation active de tous les groupes de population, notamment des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones et des personnes les plus vulnérables.*

Qualité environnementale : une croissance CIBLÉE SUR LA SOBRIÉTÉ DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

- v) Réduire l'utilisation de matières dangereuses et de substances toxiques et la production de déchets, notamment les matières non biodégradables et les émissions polluantes.*

Qualité économique : une croissance CIBLÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS DURABLES et la RSO/RSE

- viii) Favoriser la création de nouveaux débouchés économiques pour tous les pays, en privilégiant les pays en développement.*

Qualité socioéconomique : une croissance CIBLÉE SUR L'ÉQUITÉ INTRAGÉNÉRATIONNELLE

- i) Promouvoir une croissance mondiale durable, sans exclusive et équitable, ainsi que l'élimination de la pauvreté et la prospérité partagée;*
- ix) Promouvoir une économie concurrentielle et sans exclusive qui favorise le plein emploi productif et un travail décent pour tous et faciliter la mise en place de bons systèmes de protection sociale.*

Qualité socioenvironnementale : une croissance CIBLÉE SUR L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- iii) Se donner les moyens de répondre aux besoins des générations futures et conserver, protéger et restaurer la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre;*
- x) Faciliter la réalisation des engagements en faveur d'un développement mondial durable, des Objectifs du Millénaire pour le développement et des buts et objectifs fixés dans certains accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement.*

Qualité économique-environnementale : une croissance CIBLÉE SUR ÉCO-EFFICACITÉ ET CYCLE DE VIE

- vi) Protéger les ressources naturelles et promouvoir une utilisation plus efficace des ressources naturelles, des produits et des matériaux récupérés;*
- vii) Promouvoir les approches du cycle de vie (des produits), notamment l'utilisation efficace et rationnelle des ressources, ainsi que les approches fondées sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les concepts du « bouclage de la boucle » et des 3R et d'autres méthodes connexes.*

Le changement de modèle économique en faveur de MCPD porteurs d'une économie durable consiste donc à cibler l'évolution de l'économie sur les qualités résumées dans les intertitres du tableau ci-dessus. Les qualités sociales, socioéconomiques et socioenvironnementales qui s'y trouvent nommées sont clairement orientées vers l'éradication de la pauvreté et une société inclusive avec des aspects aussi précis que *l'égalité entre les sexes, la participation des plus vulnérables le travail décent et la protection sociale pour tous*, lesquels ne font pas partie intégrante de l'économie verte, mais sont aussi des conditions de réalisation de ce Cadre décennal. Elles sont tout aussi importantes pour que des modes de consommation et de production soient durables que les composantes économiques et environnementales pour *réduire l'utilisation de matières dangereuses et de substances toxiques et la production de déchets, notamment les matières non biodégradables et les émissions polluantes, protéger et restaurer la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre, tout en facilitant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des buts et objectifs fixés dans certains accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement*. Ce cadre décennal est donc fort ambitieux.



# III

## Contexte, méthode et proposition d'ODD sur les MCPD

Les deux premières parties de ce rapport ont montré, d'une part, la sensibilité de la Francophonie aux MCPD, et, d'autre part, le fait que la promotion des MCPD ne concerne pas seulement l'aspect environnemental des ODD mais aussi l'ensemble du développement, y compris la réalisation des OMD. La partie III explore le contexte de la formulation des ODD (III.a) et propose une méthode (III.b) pour élaborer un ODD sur les MCPD résolument transversal, répondant à cette sensibilité de la Francophonie et couvrant bien tous ces aspects (III.c). Elle commence donc par situer cette contribution dans le contexte de divers processus concernant les objectifs mondiaux pour l'après 2015.

### 3.1 Contexte des processus en cours sur les objectifs universels post 2015

Deux décennies après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, et malgré les progrès accomplis sur la gouvernance à Rio, ni la communauté internationale ni les instances nationales à divers niveaux n'ont encore réussi à décloisonner complètement les institutions travaillant sur le développement durable, d'une part, et sur la coopération au développement, d'autre part. Il n'est pas possible de rendre compte ici de toute la complexité de deux processus qui s'entremêlent, l'un sur les ODD, l'autre sur les OMD, mais leurs grandes lignes sont néanmoins résumées ci-dessous.

**Du côté du développement durable**, en juin 2012, la Communauté internationale a souligné au paragraphe 245 du document de Rio+20, *L'avenir que nous voulons*, l'utilité qu'ont jusqu'à présent les **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD) *pour mettre l'accent sur des progrès spécifiques en matière de développement*. Elle a ensuite décidé aux paragraphes 246 et 247 que *la formulation d'objectifs pourrait également contribuer au lancement d'une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable et affirmé qu'il importe de définir un ensemble d'Objectifs de Développement Durable (ODD) fondés sur l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMOJ), qui respectent pleinement les Principes de Rio*. Le paragraphe 247 stipule enfin que les ODD doivent être *d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et des niveaux de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et priorités nationales*. Et le paragraphe 248 précise que ces ODD doivent résulter *d'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif ouvert à toutes les parties prenantes afin de formuler des ODD de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies*.

**Pour que les ODD de portée mondiale puissent être adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) en 2014, le mécanisme intergouvernemental transparent et participatif ouvert à toutes les parties prenantes a été créé à cet effet en janvier 2013**. Il est

communément appelé *Groupe de travail ouvert* (GTO)<sup>29</sup> et centré sur un groupe intergouvernemental composé de représentants choisis par les États membres au sein des cinq groupes régionaux de l'ONU, afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée. La résolution 67/203 de l'AGNU (21 décembre 2012) appelle le GTO à lui présenter un rapport dans la première partie de sa 68<sup>e</sup> session (été 2013), avant la première réunion du « Forum politique de haut niveau » créé au cœur du Conseil économique et social (ECOSOC).

Le Secrétaire Général de l'ONU devra donc faire rapport sur ces travaux à l'AGNU en 2013 et en 2014, y compris la formulation d'une proposition d'ODD pour examen et suite à donner<sup>30</sup>. Le GTO devra aussi rendre régulièrement compte de l'état d'avancement de ses travaux, compte tenu de la manifestation spéciale prévue en 2013 en vue de faire le point de l'action menée pour réaliser les *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD).

**Du côté de la coopération au développement, en juillet 2012, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, a chargé un groupe de personnalités de haut niveau, communément appelé Panel de Haut niveau, de faire une série de recommandations sur l'agenda post 2015.** Le Panel était coprésidé par le Président Susilo Bambang Yudhoyono, d'Indonésie, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, du Liberia, et le Premier ministre David Cameron, du Royaume-Uni, et comportait des personnalités issues d'autres gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Le Secrétaire Général avait été mandaté par le Sommet 2010 sur les OMD pour mener une réflexion largement ouverte sur ces questions au-delà du système des Nations Unies. Ce panel a travaillé en plusieurs étapes. Il a souhaité placer sa réflexion sur le cadre du développement dans une perspective particulièrement large, comme le montre cet extrait du communiqué issu de la rencontre de ce Panel de Haut niveau le 27 mars 2013 à Bali, en Indonésie : *Le futur cadre du développement doit se préoccuper du défi du pic démographique prédit à un niveau de 9-10 milliards d'êtres humains en 2050 et de la nécessité de gérer les modes de production et la consommation mondiale de façon plus durable et équitable. Il faut aussi changer les comportements en cette matière dans tous les pays de façon à faire un usage plus efficace des capitaux et des ressources environnementales. Ceci plaide en faveur d'un nouvel agenda du développement de nature réellement universelle. L'intérêt de cette démarche, indépendante du suivi de Rio+20, est que, avant même d'avoir publié son rapport final, ce panel avait commencé à déplorer les cloisonnements existant entre les mises en œuvre des engagements sur l'environnement et le développement et mis l'accent sur la nécessité de promouvoir un seul agenda post 2015 (donc de ne pas séparer les OMD rénovés des futurs ODD) en y intégrant les objectifs de croissance économique, d'inclusion sociale et de soutenabilité environnementale.*<sup>31</sup> L'approche du Panel de Haut niveau sur l'agenda post 2015 affirme donc vouloir aller au-delà du terrain actuellement couvert par les OMD, comme le montre l'extrait suivant du résumé analytique.

29. Appelé « Groupe de travail ouvert » dans ce document, son nom exact est actuellement : *Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) sur les Objectifs de Développement Durable.*

30. ONU, 19 juin 2012, Résultat de la Conférence *L'avenir que nous voulons* – A/CONF.216/L.1. § 248

31. Ibidem §4 : *We also recognize the need to promote a single and coherent post-2015 development agenda that integrates economic growth, social inclusion and environmental sustainability. It is essential that all post-2015 intergovernmental processes and outcomes, including the Rio+20 outcomes and its follow-up, are coherent and mutually reinforcing.*

**Extrait du résumé analytique du rapport du Panel de Haut niveau sur l’agenda post 2015 (juin 2013) :**

*Ainsi, un nouveau programme de développement devrait voir le jour dans l’esprit de la Déclaration du Millénaire et des meilleurs OMD, en portant une attention toute particulière à la pauvreté, la faim, l’eau, l’assainissement, l’éducation et la santé. Mais pour accomplir notre vision de la promotion d’un développement durable, nous devons aller au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ne se sont pas suffisamment appliqués à cibler les personnes les plus pauvres et les plus exclues. Ils sont restés silencieux sur les effets dévastateurs des conflits et de la violence sur le développement. L’importance du développement d’une **bonne gouvernance** et d’institutions qui garantissent **l’État de droit, la liberté d’expression** ainsi qu’une **gouvernance transparente et responsable** n’a pas été incluse, ni le besoin d’une **croissance sans exclusion** pour créer des **emplois**. Les OMD ont fait gravement défaut en omettant d’intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable comme l’envisageait la Déclaration du Millénaire, et en n’abordant pas la nécessité de promouvoir des **Modes de Consommation et de Production Durables**. Le résultat a été que l’environnement et le développement n’ont jamais été correctement traités ensemble. Les gens travaillaient dur, mais souvent séparément, sur des problèmes liés.*

À ce titre, les travaux de ce panel constituent un cadre de référence pour la discussion d’objectifs dans le présent projet, même si les références au développement durable et aux MCPD dans le rapport final des travaux de ce Panel de Haut niveau sur l’agenda post 2015 publié le 30 mai 2013 se situeront plus au niveau des énoncés de bonnes intentions qu’au niveau de la connaissance réelle de l’évolution des engagements de développement durable de 1992 à 2012. Ces énoncés d’une grande créativité présentent une vision d’un monde en 2030 plus juste, plus prospère, plus pacifique et plus équitable, dans lequel le développement est devenu durable... sans objectif transversal sur les MCPD. Il s’agit d’une réflexion sur un agenda universel caractérisé par cinq « réorientations transformatrices » pour (1) ne laisser personne de côté, (2) placer le développement durable au cœur des débats, (3) transformer les économie pour assurer les emplois et la croissance sans exclusion (4) construire la paix à l’aide d’institutions de qualité pour tous et (5) créer un nouveau partenariat mondial dans un esprit de coopération et de responsabilité mutuelle qui doit être à la base du programme pour l’après-2015. Le tableau des douze objectifs universels pour 2030 (OU2030) cité « à titre d’exemple » en annexe du rapport final des travaux de ce panel est repris en annexe 2 du présent rapport. Il s’agit de la première proposition « illustrative » d’une liste d’objectifs universels (OU), scientifiquement fondée et fortement renouvelée par rapport à la liste des OMD pour 2015. Avant de formuler une proposition d’ODD sur les MCPD (au chapitre III.c), il est toutefois important de rappeler les propriétés requises pour définir les ODD, car plusieurs d’entre elles ne sont pas remplies par cette première liste illustrative. Tel est l’objet du chapitre suivant.

## 3.2 Propriétés requises et méthode adoptée pour la formulation d'un ODD

Dans le document de Rio+20, *L'avenir que nous voulons*, ont été réaffirmés au paragraphe 4 **les trois objectifs primordiaux<sup>32</sup> et préalables indispensables du développement durable**, à savoir *l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur des modes durables (MCPD) et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social*<sup>33</sup>. Les MCPD sont donc non seulement un thème transversal mais aussi, et surtout, l'un des trois *objectifs primordiaux* d'un développement durable. Toutefois, à l'exception des trois champs des objectifs primordiaux d'un développement durable cités ci-dessus, cet accord ne confère aucune priorité à aucun autre champ de développement durable pour déterminer la future liste d'ODD.

Le document de Rio+20, *L'avenir que nous voulons*, fixe, par contre, un très grand ensemble de critères auxquels les ODD devront satisfaire :

1. fondé sur Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (§246) ;
2. respectant pleinement tous les Principes de Rio (§246) ;
3. conforme au droit international (§246) ;
4. s'appuyant sur les engagements précédemment pris (§246) ;
5. contribuant à la mise en œuvre intégrale des textes issus des grands sommets économiques, sociaux et environnementaux (§246) ;
6. concentré sur des domaines prioritaires afin de réaliser le développement durable, tout en étant guidé par le document final (§247) ;
7. intégrant de manière équilibrée, les trois dimensions du développement durable et leurs interrelations (§246) ;
8. cohérents et intégrés à l'agenda de développement de l'ONU pour après 2015 (§246) ;
9. ne détournant pas l'attention ni les efforts de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (§246) ;
10. avec la participation active de toutes les parties prenantes pertinentes, selon le cas (§247).

Quant à leurs qualités techniques, les ODD doivent être :

- orientés vers l'action (§247) ;
- concis (§247) ;
- faciles à communiquer (§247) ;
- en nombre limité (§247) ;
- ambitieux (§247) ;
- d'envergure mondiale (§247) ;
- applicables de manière universelle à tous les pays en tenant compte des différences nationales dans les réalités, les capacités et les niveaux de développement ainsi qu'en respectant les politiques et priorités nationales (§247).

32. Le mot anglais de l'accord est *overarching*, tant à Johannesburg qu'à Rio+20. *Premier*, qui le traduit dans l'accord de Rio+10, en est une moins bonne traduction. que *primordial* qui traduisait à Johannesburg (Rio+10) le texte initial sur les MCPD. *Overarching* est donc traduit par *primordial* aussi dans le présent rapport.

33. ONU, 19 juin 2012, Résultat de la Conférence *L'avenir que nous voulons* – A/CONF.216/L.1. § 4

Et quant aux fonctions qu’ils doivent remplir, chaque ODD devra pouvoir :

- être utile pour une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable (§246) ;
- contribuer à la réalisation du développement durable (§246) ;
- servir d’impulsion à la mise en œuvre et l’intégration [*mainstreaming*] du développement durable dans l’ensemble du système des Nations Unies (§246) .

Les propositions d’ODD formulées au terme de ce processus doivent être conformes à ces critères et avoir ces qualités techniques. Selon le **critère 7**, par exemple, les ODD doivent *aborder et incorporer, de manière équilibrée, les trois volets du développement durable et les liens qui existent entre eux*, tout en ralliant la communauté internationale autour des défis d’un développement durable. Les **critères 7 et 10** demandent le plus d’innovations et de nouvelles pratiques, notamment en proposant des ODD qui favorisent l’intégration des questions d’environnement et de développement ainsi qu’un engagement actif de la société civile. De tels critères impliquent que les ODD aillent au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) puisque ceux-ci étaient très largement centrés sur les questions de développement.

Le **critère 9** insiste cependant pour que les ODD ne fassent pas oublier la nécessité d’atteindre les OMD.<sup>34</sup> La relation entre OMD et ODD est assez simple sur le plan chronologique puisque les OMD sont toujours en vigueur, avec pour échéance la date butoir du 31 décembre 2015, et que les ODD n’entreront pas en vigueur avant 2015. Mais pour la suite, le **critère 8** précise que les ODD devront *être cohérents avec – et être intégrés dans – le programme de développement de l’ONU pour après 2015*. Les réflexions pour l’adoption des ODD se font donc de façon concomitante avec l’évaluation de l’expérience des OMD et des leçons à en tirer pour l’agenda international du développement après 2015. Les Nations Unies se penchent ainsi en 2013 sur les progrès accomplis et les efforts restant à faire pour atteindre les OMD, tout en commençant à envisager un cadre de développement post 2015 dans lequel les ODD devront être intégrés, tout en étant cohérents avec ces OMD.

Cette condition renvoie au *Rapport du groupe de personnalités de haut niveau* (communément appelé Panel de Haut niveau) cité au chapitre précédent, chargé d’étudier le programme de développement pour l’après 2015 publié le 30 mai 2013. La liste d’OU2030 suggérée par ce rapport à titre d’exemple (et reprise en annexe 2) est fort élargie par rapport à la liste des OMD. Elle peut certainement jouer un rôle important dans le processus préparant l’après-2015 en servant de référence à beaucoup d’autres propositions, y compris celles formulées sur les ODD. Elle est donc utilisée aussi comme point de repère aux travaux présentés dans ce rapport. La proposition formulée en III.c suit un format analogue à celui de la liste du Panel de Haut niveau. **Ce format précise chaque objectif universel selon une série de cibles plus précises**, dont certaines qui sont actuellement mesurées par des indicateurs disponibles et d’autres nécessitent davantage de travaux techniques pour définir des indicateurs appropriés. Sur le fond, cependant, ce tableau produit à titre d’exemple par le Panel n’offre pas un modèle pour le présent rapport. D’une part parce qu’il illustre un rapport qui ne retient les MCPD que comme une question transversale et pas comme un objectif primordial, ne les poursuivant donc que dans certains secteurs (alimentation, eau, énergie, etc.). Et d’autre part parce qu’il ne répond pas aux propriétés requises dans la formulation des ODD énumérées ci-dessus. La formulation d’un ODD doit en effet être non seulement simple et intelligible mais rendre plus largement compte de sa multidimensionnalité y compris de sa dimension culturelle.

34. ONU, 19 juin 2012, Résultat de la Conférence *L’avenir que nous voulons* – A/CONF.216/L.1. § 246

Quel modèle choisir pour la formulation d'ODD sur les MCPD dans cet agenda 2015 ? La formulation des OMD au début du millénaire a été louée pour son caractère simple, faiblement quantifié dans les énoncés puis complétée d'indicateurs assortis de cibles. Qu'est-ce qu'une cible ? En lançant, en septembre 2011, l'initiative « Énergie durable pour tous », l'ONU a par exemple voulu catalyser l'action en direction d'un ODD formé de trois objectifs complémentaires et connexes à l'horizon 2030 :

- garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes ;
- doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- doubler la part des énergies renouvelables dans la palette énergétique mondiale.

Cet objectif universel appelé « Énergie durable pour tous » a souvent été cité dans les négociations comme l'exemple d'objectif mondial idéal, moins pour son contenu, mais **pour sa structure parce qu'il comportait trois dimensions : une dimension sociale d'accès universel, une dimension d'éco-efficacité et une dimension environnementale sur l'énergie renouvelable**. Il peut être comparé à l'objectif 7 sur l'énergie du tableau repris en annexe 2, et, d'autre part, au tableau 2 établi à partir de la vision sur les MCPD :

- il est visible que le panel a repris les cibles ci-dessus pour formuler les cibles 7 a), b) et c) du tableau repris en annexe 2 et leur a ajouté une cible de soutenabilité économique 7 d) formulée en référence aux *subsidés préjudiciables et inefficaces qui encouragent la surconsommation d'énergie fossile* ;
- par contre, **le panel ne reprend pas la dimension de sobriété et d'équité intergénérationnelle ni même la dimension socioéconomique d'équité intragénérationnelle** de la vision du cadre décennal sur les MCPD portée aux tableaux 1 et 2 de la partie II. Certains de ces aspects sont repris dans d'autres objectifs du panel, de même que les aspects de gouvernance ou culturels, mais pas tous.

Sur la base de l'*Appel de Lyon* (cité en partie I), un ODD sur les MCPD pourrait s'appeler **Transformer en profondeur des modes de production et de consommation impliquant l'intégration de l'environnement et de la prise en compte du social et du culturel dans l'ensemble de l'activité économique** et comporter au moins les cibles suivantes :

- **permettre l'accès équitable de tous les peuples aux ressources naturelles, ainsi que le maintien de la diversité biologique ;**
- **assurer une transition énergétique visant une société sobre en énergie, efficace dans ses modes de production de consommation et développant des énergies locales renouvelables, décentralisées, abordables, acceptables socialement, écologiquement saines et sobres en carbone ;**
- **accroître l'implication de la presse dans les efforts collectifs liés à la transformation des modes de consommation et de production.**

### 3.3 Proposition d'ODD pour les modes de consommation et de production

Les deux premières parties de ce rapport ont souligné que les MCPD ont déjà le statut d'un objectif primordial agréé par la communauté internationale au Sommet sur le développement durable de 2002 et réaffirmé dans le document final de Rio+20 avec les deux autres *objectifs primordiaux*<sup>35</sup> et *préalables indispensables du développement durable*. Ces trois *objectifs primordiaux* sont en effet *l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur des modes durables*

35. *Overarching* était traduit à Rio+10 par *primordial* et qui sera traduit ainsi dans ce rapport (alors que la traduction du texte officiel « *premier* » s'écarte plus encore du caractère attribué dans les textes de Rio+10 et Rio+20 à ce champ.

(MCPD) et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social<sup>36</sup>. Le fait que les MCPD aient déjà été agréés en 2002 et en 2012 ne doit pas faire oublier leur importance centrale dans le débat sur la formulation des ODD pour l’après 2015, car leur réalisation est loin d’être entièrement accomplie.

La formulation de l’objectif sur les MCPD dans le document de Rio+20 citée ci-dessus a l’avantage d’être *concise, ambitieuse et d’envergure mondiale* conformément à la demande du même document concernant la forme des ODD. Elle peut donc être reprise comme proposition par la Francophonie en explicitant les enjeux d’un tel défi, conformément à l’*Appel de Lyon, pour une transformation en profondeur des MCPD* (cité à la fin du chapitre I.4). Cette combinaison donne la formulation suivante : *remplacer les modes de consommation et de production non durables par des Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) pour tous intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et culturels dans l’ensemble de l’activité économique*. Elle est reportée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous dont la colonne de droite énumère les cibles a) à f) correspondant respectivement à des éléments importants intégrés dans l’ODD relatif aux MCPD en matière sociale, environnementale, économique et culturelle.

| ODD PROPOSÉ<br>PAR LA FRANCOPHONIE   | CIBLES À DIFFÉRENTS NIVEAUX<br>(VARIABLES SELON LES CIBLES)   |
|--|---|
| Remplacer les modes de consommation et de production non durables par des Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et culturels dans l’ensemble de l’activité économique. | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) accroître (de x %) l’équité dans la redistribution des revenus facilitant un accès équitable et universel à la consommation durable;</li> <li>b) accroître (de x %) le nombre d’activités de production durable génératrices d’emplois décents pour tous, en facilitant la mise en place de bons systèmes de protection sociale et en assurant l’égalité entre les sexes et la participation active de tous les groupes de la population;</li> <li>c) accroître (de x %) les moyens consacrés à la conservation, la protection et la restauration de la santé et de l’intégrité de l’écosystème terrestre et au progrès des négociations multilatérales sur le développement durable issues de Rio (climat, diversité biologique, désertification, forêt, etc.) et réduire (de x %) l’utilisation d’énergie fossile, de matières dangereuses, de substances toxiques et la production de déchets, notamment les matières non biodégradables;</li> <li>d) accroître (de x %) l’efficacité dans l’utilisation des ressources naturelles, des produits et des matériaux récupérés grâce aux approches basées sur le cycle de vie, le bouclage de la boucle, etc.;</li> <li>e) favoriser la création de nouveaux débouchés économiques pour les productions durables, en privilégiant, le cas échéant, les pays en développement et les pratiques conformes à la responsabilité sociale des organisations grâce à l’accroissement (de x %) des marchés pour les consommations publiques avec critères de durabilité;</li> <li>f) favoriser le changement des modes de consommation et de production non durables en s’appuyant sur la diversité culturelle et les patrimoines culturels des populations et en accroissant (de x %) l’implication des médias et des TIC dans la promotion des MCPD.</li> </ul> |

Pour progresser vers l’intégration des politiques et des entreprises de développement durable, il est indispensable de disposer d’une formulation intégrée de cet objectif et de ne pas se contenter d’en inscrire certains éléments dans quelques secteurs. Ce qui n’empêche évidemment pas qu’un ODD transversal sur les MCPD soit soutenu par des ODD plus précis dans des sous-systèmes clés du développement comme l’énergie.

36. ONU, 19 juin 2012, Résultat de la conférence *L’avenir que nous voulons* – A/CONF.216/L.1. § 4

Les cibles a) à f) du tableau ci-dessous sont fondées notamment dans des accords antérieurs sur les MCPD que la communauté internationale s'en engagée à mettre en œuvre. Celles contenues dans le Cadre décennal sur les MCPD concernent la prochaine décennie. Leur formulation peut être modulée pour autant qu'elle réponde bien à ces engagements, les énoncés proposés ici étant proposés à titre indicatif.

**a) Accroître (de x %) l'équité dans la redistribution des revenus facilitant un accès équitable et universel à la consommation durable**

Cette cible est basée sur la cible ii) du Cadre décennal sur les MCPD (Tableau du chapitre II.5.2) *Satisfaire aux besoins essentiels et améliorer la qualité de vie* ainsi que sur sa cible i) *Promouvoir une croissance mondiale durable, sans exclusive et équitable, ainsi que l'élimination de la pauvreté et la prospérité partagée*.

Elle répond aussi à l'*Appel de Lyon* en faveur de l'*accès équitable de tous les peuples aux MCPD* (cité à la fin du chapitre I.4) et applique le principe 3 de la Déclaration de Rio : *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures*. Les indicateurs existant pour mesurer sa mise en œuvre sont le GINI (avant et après transferts sociaux) ou le ratio S80/S20.

**b) Accroître (de x %) le nombre d'activités de production durable génératrices d'emplois décents pour tous tout en facilitant la mise en place de bons systèmes de protection sociale et en assurant l'égalité entre les sexes et la participation active de tous les groupes de la population**

Cette cible est basée sur la cible ix) du Cadre décennal sur les MCPD (Tableau du chapitre II.5.2) *Promouvoir une économie concurrentielle et sans exclusive qui favorise le plein emploi productif et un travail décent pour tous et faciliter la mise en place de bons systèmes de protection sociale* ainsi que sur sa cible i) *Promouvoir une croissance mondiale durable, sans exclusive et équitable, ainsi que l'élimination de la pauvreté et la prospérité partagée*. Elle repose aussi sur la cible iv) du Cadre décennal sur les MCPD : *promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation active de tous les groupes de population, notamment des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones et des personnes vulnérables*

**c) Accroître (de x %) les moyens consacrés à la conservation, la protection et la restauration de la santé et de l'intégrité de l'écosystème terrestre et au progrès des négociations multilatérales sur le développement durable issues de Rio (climat, diversité biologique, désertification, forêt, etc.); et réduire (de x %) l'utilisation d'énergie fossile, de matières dangereuses, de substances toxiques et la production de déchets, notamment les matières non biodégradables**

Cette double cible est basée sur la cible iii) du Cadre décennal sur les MCPD (Tableau du chapitre II.5.2) *Se donner les moyens de répondre aux besoins des générations futures et conserver, protéger et restaurer la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre* ainsi que sur la cible x) *Faciliter la réalisation des engagements en faveur d'un développement mondial durable, des Objectifs du Millénaire pour le développement et des buts et objectifs fixés dans certains accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement* et sur la cible v) *Réduire l'utilisation de matières dangereuses et de substances toxiques et la production de déchets, notamment les matières non biodégradables et les émissions polluantes*.

**d) Accroître (de x %) l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles, des produits et des matériaux récupérés grâce aux approches basées sur le cycle de vie, le « bouclage de la boucle »,... (10YFP vii)**

Cette cible est basée sur l'engagement du Plan de Johannesburg §15, cité dans la section II.4.1, de *découpler la croissance économique par rapport à la dégradation de l'environnement*. Les indicateurs existant pour mesurer sa mise en œuvre sont des indicateurs d'efficacité ou de rendement dans l'utilisation de matières.

Elle repose aussi sur la cible vi) du Cadre décennal sur les MCPD (Tableau du chapitre II.5.2) *Protéger les ressources naturelles et promouvoir une utilisation plus efficace des ressources naturelles, des produits et des matériaux récupérés* et sur sa cible vii) *Promouvoir les approches du cycle de vie, notamment l'utilisation efficace et rationnelle des ressources, ainsi que les approches fondées sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les concepts du « bouclage de la boucle » et des 3R et d'autres méthodes connexes*.

**e) Favoriser la création de nouveaux débouchés économiques pour les productions durables, en privilégiant, le cas échéant, les pays en développement et les pratiques conformes à la Responsabilité sociale des organisations (RSO) grâce à l'accroissement (de x %) des marchés pour les consommations publiques avec critères de durabilité**

Cette cible est basée sur la cible v) du Cadre décennal sur les MCPD (tableau du chapitre II.5.2) *Favoriser la création de nouveaux débouchés économiques pour tous les pays, en privilégiant les pays en développement* et elle se réfère aussi *aux modèles de meilleures pratiques de production durable pour faciliter la publication par les entreprises d'information sur le caractère durable de leurs activités* (Rio+20 § 47 cité au chapitre II.4.1).

Elle fait également écho aux cibles de l'OU2030 du Panel de Haut niveau à savoir : 9a) Publier des rapports économiques, sociaux et environnementaux et les utiliser au sein des gouvernements et des grandes entreprises ainsi qu'à celle du même Panel 9b) *Améliorer de x % la considération des principes de durabilité en ce qui concerne les approvisionnements de gouvernement*.

**f) Favoriser le changement des modes de consommation et de production non durables en s'appuyant sur la diversité culturelle et les patrimoines culturels des populations et en accroissant (de x %) l'implication des médias et des TIC dans la promotion des MCPD**

Cette cible de nature culturelle est basée sur la cible iv) du Cadre décennal sur les MCPD (Tableau du chapitre II.5.2) *Promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation active de tous les groupes de population, notamment des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones et des personnes vulnérables* ainsi que sur l'*Appel de Lyon* en faveur d'*une implication accrue de la presse dans les efforts collectifs liés à la transformation des MCPD* (cité à la fin du chapitre I.4).

Avec ces cibles a) à f) l'énoncé de cet ODD est encore loin d'être parfait. Mais il offre un bon cadre de travail, car il présente une multidimensionnalité largement conforme à la vision du Cadre décennal sur les MCPD adopté dans *L'avenir que nous voulons*. Il couvre de façon transversale pour la consommation et la production a) **une dimension sociale d'accès universel**, b) **une dimension socioéconomique d'équité intragénérationnelle**, c) **une dimension d'équité intergénérationnelle y compris des aspects de sobriété**, d) **une dimension d'éco-efficacité**, e) **une dimension environnementale de soutenabilité économique** et f) **une dimension culturelle**.



# ANNEXE 1

## Bonnes pratiques de mise en œuvre des MCPD

Beaucoup d'efforts ont été déployés jusqu'ici pour mettre en œuvre les MCPD même s'ils sont encore trop marginaux par rapport à la tâche de réduire les incidences négatives des modes de consommation et de production actuels.

**Il existe donc un très large éventail d'activités et de politiques en cours d'exécution contribuant à l'émergence de MCPD** tant au Nord qu'au Sud de la planète, y compris dans la coopération sous-régionale, régionale et internationale en ce domaine. Les travaux du cycle de la CDD de l'ONU qui a traité des MCPD (cycle CDD18/19) ont montré **les importants avantages que peuvent comporter des MCPD :**

- **Sur le plan environnemental et économique**, ils permettent aux pays, aux entreprises et aux communautés « de faire plus, et mieux, avec moins » et d'accroître les gains nets des activités économiques en matière de bien-être sociétal en réduisant l'utilisation de ressources en voie d'épuisement ainsi que la pollution.
- **Sur le plan social**, ils sont un puissant levier pour que les défis environnementaux et sociaux se traduisent par des débouchés et des possibilités d'emploi plus écologiques et plus décents. Les MCPD contribuent ainsi à réduire la pauvreté.

Avec quelle pratique ? Le travail sur les MCPD est exigeant. Il requiert de la part des acteurs une vision commune (cf : VDD au point II.2) ainsi qu'une stratégie et un calendrier clair pour les mettre en œuvre à l'aide de « trains de mesures politiques » innovantes.

- Il s'agit de « **trains** » de **politiques et mesures, associant de manière équilibrée des instruments et des incitations d'ordre réglementaire, volontaire et économique y compris fiscal**, vu qu'aucun de ces instruments ne peut fonctionner efficacement pour installer des MCPD s'ils sont employés isolément.
- Ceci implique aussi que les parties prenantes, notamment les ministères clefs (environnement, finances, industrie et affaires sociales), coopèrent étroitement pour veiller à l'intégration et à la cohérence des politiques et des programmes.

Les **domaines d'activité prioritaires** sur les MCPD peuvent être classés comme suit :

- a) les processus de production (RSE/RSO) ;
- b) la conception des produits durables (y compris la **conception écologique des produits**) ;
- c) les modes de consommation et de vie durables (y compris **marchés publics durables** et amélioration des effets environnementaux et sociaux le long du **cycle de vie** des produits) ;
- d) les incitations financières et politiques propres à encourager l'investissement public et privé dans les MCPD (y compris l'**Investissement socialement responsable**) ;

- e) la transmission de connaissances scientifiques supplémentaires, notamment en mettant à profit les travaux du **Groupe international pour la gestion durable des ressources** ;
- f) l'aide à la conception et à la mise en œuvre de **stratégies et de plans d'action nationaux** ;
- g) les stratégies horizontales aux différents échelons gouvernementaux et intergouvernementaux en vue de prendre en compte les MCPD dans les programmes spécifiques/sectoriels, et ceux-ci réciproquement dans les cadres décennaux pour les MCPD, puis de les mettre au cœur des stratégies et plans de développement durable.

Plusieurs thèmes ou secteurs prioritaires pour les MCPD sont souvent cités ou étudiés tels que **énergie, mobilité/transports, logement/construction, alimentation/agriculture, gestion des déchets, villes durables et tourisme durable, éducation aux MCPD et styles de vie en tant qu'élément de l'éducation au développement durable (EDD)**. Il existe d'ailleurs une « feuille de route pour l'éducation à la consommation durable » élaborée par le Groupe d'étude de Marrakech en vue d'orienter la mise en œuvre des programmes relatifs à l'éducation. Dans le cycle de la Commission du développement durable de l'ONU qui a traité des MCPD (cycle CDD18/19) figuraient encore d'autres thèmes/secteurs (**extraction minière, déchets dangereux**) qui sont d'importantes étapes dans le cycle de vie des produits et des domaines susceptibles d'avoir de multiples incidences sur la **santé publique, l'emploi et la protection sociale**.

### Pratiques observées sur les MCPD

Extrait de l'examen du module thématique MCPD par la Commission du développement durable de l'ONU – Extrait du document E/CN.17/2010/8

25. Répondant en partie au Plan d'action de Johannesburg et au Processus de Marrakech, **la Commission européenne** a mis en place une « Politique industrielle durable », et un Plan d'action qui recouvre un ensemble d'activités diverses telles que la promotion d'un « stylisme écologique », les marchés publics « verts », l'étiquetage, le renforcement de l'efficacité dans le domaine des ressources, ou encore un type de production « dégraissé ».

26. **La Région Afrique** a élaboré un cadre décennal de programmes, portant prioritairement sur l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'habitat et le développement urbain durable, ou encore un développement industriel fondé sur des ressources renouvelables. Avec le concours de l'équipe spéciale du Processus de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique, neuf projets ont déjà été lancés en vue de la mise en œuvre du cadre décennal.

27. **La Région Asie-Pacifique** a opté pour une « Stratégie de croissance verte », fondée sur l'écologisation de l'industrie, du commerce et des marchés, sur la mise en place d'infrastructures durables, d'une réforme fiscale et budgétaire « verte », sur un investissement dans le « capital naturel », et sur l'éco-efficacité (notamment par une production plus « propre »). Les politiques et stratégies soutenant l'ensemble de ces processus consistent notamment dans l'utilisation d'instruments économiques, le recours à une réforme fiscale en faveur de l'écologie, des marchés publics « verts », la transparence de l'information publique et des instruments de gestion.

28. **La Région Amérique latine-Caraïbes** a également lancé sa stratégie relative à des Modes de Consommation et de Production Durables. Cette stratégie est soutenue par le Processus de Marrakech, et a permis la mise en place d'un Conseil d'experts gouvernementaux sur les Modes de Consommation et de Production Durables. Cette stratégie est fondée sur cinq priorités : a) des politiques et stratégies nationales, b) la production et la consommation durables dans les petites et moyennes entreprises, c) des marchés publics viables, d) des modes de vie viables, et e) des réseaux de gestion de l'information. Ces cinq priorités ont été confirmées dans le cadre de réunions régionales de mise en œuvre, et un sixième élément prioritaire y a été ajouté : l'intégration de la dimension de viabilité à long terme dans le secteur de la construction.

29. La « Région arabe » a élaboré une « Stratégie régionale arabe pour l'adoption de Modes de Consommation et de Production Durables »<sup>21</sup>, avec six priorités à la clé : a) l'énergie pour un développement durable ; b) la gestion de l'eau et des déchets ; c) le développement rural et la réduction de la pauvreté ; d) l'éducation ; e) des modes de vie viables à long terme ; et f) un tourisme également viable. Un projet de programmes de mise en œuvre régionale de la stratégie en question a été également défini lors de la réunion régionale de mise en œuvre, et approuvé par le Conseil des ministres arabes de l'Environnement.

### Pratiques observées du point de vue des cadres nationaux et sur l'énergie, l'éducation, les achats verts, etc.

Extrait de l'examen intégré du module thématique MCPD pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) – Document E/CN.17/2010/14 (§57)

*Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, il a été fait état de progrès sur la voie de la consommation et de la production durables à Maurice, Sao Tomé-et-Principe et aux Comores, tant du point de vue des cadres nationaux que dans des domaines spécifiques associés, tels que l'utilisation de l'énergie, les achats verts et l'éducation. Ainsi, à **Maurice, le Programme national pour la consommation et la production durables (2008-2013) a recensé sept thèmes et 44 projets représentant au total un million de dollars.** À Maurice également, un projet a été entrepris en 2009 pour appliquer l'approche de la passation de marchés publics rationnelle avancée par l'équipe thématique de Marrakech sur l'achat public responsable, et un projet de loi d'ensemble sur le rendement énergétique devant s'appliquer à tous les secteurs est en cours d'élaboration. Aux Comores, les mesures concernant la consommation et la production durables ont porté sur la réduction de la dépendance l'égard des importations de pétrole et sur l'élargissement de l'accès à l'énergie. Aux Comores et à Sao Tomé-et-Principe, des programmes d'écotourisme ont été menés à bien. À Maurice, le projet sur l'éducation et la communication pour des modes de vie durables qui sera entrepris dans le cadre du Programme national de consommation et de production durables contribuera à l'inclusion d'objectifs d'apprentissage portant sur les modes de vie durables dans les programmes des écoles primaires et secondaires.*

### Pratiques observées dans le secteur du tourisme

Extrait de l'examen intégré du module thématique MCPD pour les PEID - E/CN.17/2010/14 (§58)

*L'équipe thématique spéciale pour le tourisme est l'une des sept équipes thématiques spéciales constituées au titre du Processus de Marrakech. Il s'agit là d'initiatives volontaires, fonctionnant sous l'égide des gouvernements et des partenaires provenant de pays en développement et de pays développés. Le tourisme est de grande importance pour nombre des petits Etats insulaires en développement. L'équipe thématique spéciale a mené à bien un programme de travail étalé sur trois ans et présenté 27 projets, dont des projets pilotes d'adaptation dans ces pays. Des activités, financées par le Fonds pour l'environnement mondial, ont été entreprises à Fidji et dans les Maldives. **Les projets portent sur la coordination interministérielle, la rationalisation des réglementations et l'évaluation des impacts, et fournissent des renseignements sur les climats en vue de la planification stratégique à long terme en matière de tourisme.** Ils prévoient des méthodes pratiques applicables dans certains sites à la lutte antiérosion, à la gestion de l'eau et des déchets, aux écosystèmes côtiers et à la santé.*

Derniers cités, mais non les moindres, comme source récente d'exemples de bonnes pratiques MCPD, lors de l'atelier régional PNUE-OIF pour l'Afrique de l'Ouest tenu à Dakar, au Sénégal cette année, neuf pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Togo et Sénégal) ainsi que Haïti ont présenté les leçons tirées des initiatives nationales ou régionales voire internationales auxquelles ils sont parties prenantes. Les conclusions de cet atelier ont mis l'accent sur **la nécessité d'identifier à l'échelle nationale les mécanismes de financement disponibles** et de s'adresser dans leurs pays aux bureaux nationaux de l'UE pour l'intégration du financement de cette thématique dans le cadre du 11e FED. Les secteurs prioritaires dans lesquels les pays devraient pouvoir mettre leurs propres moyens pour conduire des expériences pilotes sont **l'eau, l'énergie, le traitement et la gestion des déchets, la sécurité alimentaire et l'éducation**. De même, les participants ont souligné la nécessité d'élaborer une stratégie régionale à travers les organisations régionales d'intégration (CEDEAO et UEMOA). **L'identification d'une quarantaine de bonnes pratiques** pouvant faire l'objet d'une publication conjointe PNUE-OIF en 2013 a aussi montré les besoins nationaux en renforcement de capacités sur les MCPD. Pour fixer les grandes lignes d'un programme régional de renforcement des capacités, il est ressorti des discussions qu'il y a un besoin en renforcement des capacités ciblé plus spécifiquement **sur les liens entre MCPD, RSE, économie verte et achats publics durables**.

# ANNEXE 2

## Objectifs universels 2030 du Panel de Haut niveau

| OBJECTIFS UNIVERSELS (OU 2030)  | CIBLES À L'ÉCHELLE NATIONALE  |
|---|---|
| ■ 1. Mettre fin à la pauvreté   | 1a Amener à zéro le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 \$ par jour et réduire de x % la proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté tel que défini par leur pays pour 2015 <sup>1,2</sup>    |
|   | 1b Augmenter de x % le nombre de femmes et d'hommes, de communautés et d'entreprises ayant une garantie de droit d'accès à un terrain, une propriété et d'autres biens <sup>2,3</sup>   |
|   | 1c Offrir à x % de la population pauvre et vulnérable un régime de protection sociale <sup>2,3</sup>  |
|   | 1d Accroître la résilience aux catastrophes naturelles et réduire de x % le nombre de décès causés par des catastrophes naturelles <sup>2</sup>   |
| ■ 2. Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes | 2a Prévenir et éliminer toute forme de violence à l'encontre des filles et des femmes <sup>1,2,3</sup>  |
|   | 2b Mettre fin au mariage des enfants <sup>1,2</sup>   |
|   | 2c Accorder aux femmes des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'acquisition et l'héritage de biens, la signature de contrats, l'enregistrement d'une entreprise et l'ouverture d'un compte bancaire <sup>1,2</sup> |
|   | 2d Éliminer la discrimination à l'encontre des femmes dans la sphère politique, économique et publique <sup>1,2,3</sup>   |

| OBJECTIFS UNIVERSELS (OU 2030)  | CIBLES À L'ÉCHELLE NATIONALE   |
|---|--|
| <p>■ 3. Garantir une éducation de qualité et des programmes de formation tout au long de la vie</p> | <p>3a Augmenter de x % la proportion d'enfants qui bénéficient d'un accès à l'éducation et sont en mesure d'achever une scolarité préprimaire<sup>2</sup></p>  |
|   | <p>3b S'assurer que tout enfant, quelles que soient les circonstances, achève une scolarité primaire, sait lire, écrire et compter conformément aux normes minimales d'apprentissage<sup>1,2</sup></p>   |
|   | <p>3c Garantir que tout enfant, indépendamment des circonstances, a accès à l'enseignement secondaire du premier degré et augmenter de x % la proportion d'adolescents qui obtiennent des résultats d'apprentissage reconnus et mesurables<sup>1,2</sup></p> |
|   | <p>3d Augmenter de x % le nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes et le nombre d'adultes possédant les compétences techniques et professionnelles nécessaires pour travailler<sup>2,3</sup></p>  |
| <p>■ 4. Assurer les conditions d'une vie en bonne santé</p>   | <p>4a Mettre fin aux décès évitables chez les nourrissons et les enfants de moins de cinq ans<sup>1,2</sup></p>  |
|   | <p>4b Augmenter de x % la proportion d'enfants, d'adolescents, d'adultes à risque et de personnes âgées immunisés<sup>1,2</sup></p>  |
|   | <p>4c Faire en sorte que le taux de mortalité maternelle ne soit pas de plus de x pour 100 000<sup>1,2</sup></p>   |
|   | <p>4d Garantir des droits universels en matière de santé sexuelle et génésique<sup>1,2</sup></p>   |
|   | <p>4e Réduire le fardeau du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme, des maladies tropicales négligées et des maladies non transmissibles prioritaires<sup>2</sup></p>   |

| OBJECTIFS UNIVERSELS (OU 2030)  | CIBLES À L'ÉCHELLE NATIONALE   |
|---|--|
| <p>■ 5. Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel</p> | 5a Éradiquer la faim dans le monde et protéger le droit de toute personne à avoir accès à des aliments nutritifs sains, en quantité suffisante et à des prix abordables <sup>1,2</sup>                               |
|   | 5b Réduire de x % les retards de croissance, l'émaciation de y % et l'anémie de z % chez les enfants de moins de cinq ans <sup>1,2</sup>   |
|   | 5c Augmenter la productivité agricole de x %, en mettant l'accent sur l'augmentation durable des rendements des petits exploitants et l'accès à l'irrigation <sup>3</sup>  |
|   | 5d Mettre en œuvre des pratiques agricoles, de pêche en mer et en eau douce durables, et reconstituer tous les stocks halieutiques désignés à des niveaux viables <sup>1</sup>                                       |
|   | 5e Réduire de x % les pertes après récolte et le gaspillage alimentaire <sup>3</sup>   |
| <p>■ 6. Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement</p>    | 6a Garantir à tous l'accès à l'eau potable dans les foyers et les écoles, les établissements de santé et les camps de réfugiés <sup>1,2</sup>  |
|   | 6b Mettre fin à la défécation en plein air, garantir à tous l'accès aux installations sanitaires à l'école comme au travail, et augmenter de x % l'accès aux installations sanitaires dans les foyers <sup>1,2</sup> |
|   | 6c Aligner les prélèvements d'eau douce sur les réserves renouvelables et améliorer de x % l'utilisation des ressources en eau dans le secteur agricole, de y % dans le secteur industriel et de z % en zone urbaine |
|   | 6d Recycler ou traiter toutes les eaux usées municipales et industrielles avant leur rejet <sup>1,3</sup>  |
| <p>■ 7. Garantir une énergie durable</p>                                | 7a Doubler la part de l'énergie renouvelable dans le système énergétique mondial   |
|   | 7b Assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes <sup>1,2</sup>   |
|   | 7c Doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique dans la construction, l'industrie, l'agriculture et les transports   |
|   | 7d Éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles préjudiciables et inefficaces qui encouragent la surconsommation <sup>1,3</sup>  |

| OBJECTIFS UNIVERSELS (OU 2030)   | CIBLES À L'ÉCHELLE NATIONALE   |
|--|--|
| <p>■ 8. Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable</p> | 8a Augmenter le nombre de bons et décents emplois et améliorer les moyens de subsistance de x % <sup>2</sup>   |
|  | 8b Réduire de x % le nombre de jeunes non scolarisés, au chômage ou n'étant pas en formation <sup>2</sup>  |
|  | 8c Optimiser la capacité productive en assurant un accès universel aux services financiers et aux infrastructures, telles que les transports et les TI C <sup>1,2,3</sup>  |
|  | 8d Augmenter de x % le nombre de nouvelles <i>start-ups</i> et de y % la valeur ajoutée des nouveaux produits en créant un environnement propice aux activités économiques et en promouvant l'esprit d'entreprise <sup>2,3</sup> |
| <p>■ 9. Gérer les richesses naturelles de façon durable</p>                                | 9a Publier des rapports économiques, sociaux et environnementaux et les utiliser au sein des gouvernements et des grandes entreprises <sup>1</sup>   |
|  | 9b Améliorer de x % la considération des principes de durabilité en ce qui concerne les approvisionnements de gouvernement <sup>3</sup>  |
|  | 9c Protéger les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique   |
|  | 9d Réduire la déforestation de x % et augmenter le reboisement de y %  |
|  | 9e Améliorer la qualité des sols, réduire l'érosion des sols de x tonnes et lutter contre la désertification   |

| OBJECTIFS UNIVERSELS (OU 2030)   | CIBLES À L'ÉCHELLE NATIONALE  |
|--|---|
| <p>■ 10. Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace</p> | 10a Fournir des services d'identité juridiques gratuits et accessibles à tous, comme l'inscription au registre des naissances <sup>1,2</sup>  |
|  | 10b Garantir le droit à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique et garantir l'accès à des informations et des médias indépendants <sup>1,3</sup> |
|  | 10c Augmenter la participation des citoyens à la vie politique et renforcer l'engagement civique à tous les niveaux <sup>2,3</sup>  |
|  | 10d Garantir le droit du public à l'information et l'accès aux données officielles <sup>1</sup>   |
|  | 10e Lutter contre la fraude et la corruption et veiller à ce que les agents de l'État soient tenus responsables de leurs actes <sup>3</sup>   |
| <p>■ 11. Garantir des sociétés stables et pacifiques</p>                       | 11a Réduire les morts violentes de x pour 100 000, et éliminer toutes les formes de violences envers les enfants <sup>1,2,3</sup>   |
|  | 11b Veiller à ce que les institutions judiciaires soient accessibles, indépendantes, bien informées et respectent le droit à une procédure régulière <sup>1,2,3</sup>                             |
|  | 11c Contenir les éléments externes qui mènent au conflit, y compris ceux liés au crime organisé <sup>3</sup>  |
|  | 11d Renforcer les capacités, le professionnalisme et la responsabilité des forces de l'ordre, de la police et du pouvoir judiciaire <sup>3</sup>  |

| OBJECTIFS UNIVERSELS (OU 2030)  | CIBLES À L'ÉCHELLE NATIONALE   |
|---|--|
| <p>■ 12. Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme</p> | <p>12a Promouvoir un système d'échange ouvert, équitable, favorable au développement, en réduisant considérablement les mesures qui faussent les échanges, dont notamment les subventions agricoles, tout en améliorant l'accès au marché des produits des pays en voie de développement<sup>3</sup></p>   |
|   | <p>12b Mettre en place des réformes pour assurer la stabilité du système de financement international et encourager les investissements privés étrangers sur le long terme de façon stable<sup>3</sup></p>   |
|   | <p>12c Maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle conformément aux accords internationaux</p>  |
|   | <p>12d Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait doivent prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés; les autres pays doivent prendre des mesures pour atteindre des objectifs volontaires en matière d'aide financière complémentaire</p> |
|   | <p>12e Réduire les flux illicites de capitaux et la fraude fiscale, et augmenter de x \$ le recouvrement des avoirs volés<sup>3</sup></p>  |
|   | <p>12f Promouvoir la collaboration et l'accès à la science, aux technologies, à l'innovation et aux données sur le développement<sup>3</sup></p>   |

Les cibles des objectifs sont donc exprimées à l'aide d'indicateurs plus ou moins fiables et mesurables :

- Indicées avec le chiffre 1, elles indiquent déjà une norme internationale minimale précise, y compris une norme de tolérance zéro.
- Indicées avec le chiffre 2, elles devront être ventilées selon différentes classes d'acteurs, de secteurs de biens ou de services concernés.
- Indicées avec le chiffre 3, elles nécessitent davantage de travaux techniques avant de disposer d'indicateurs appropriés.



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), dénommé Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) jusqu'au 31 janvier 2013, est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité », l'IFDD :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement ; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confieraient les instances compétentes de l'OIF.

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3<sup>e</sup> étage

Québec (QC) G1K 4A1

CANADA

Téléphone : 1 418 692 5727 / Télécopie : 1 418 692 5644

[ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org)

[www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org)

[www.mediaterre.org](http://www.mediaterre.org)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 77 États et gouvernements dont 57 membres et 20 observateurs.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Abdou Diouf est le Secrétaire général de la Francophonie depuis 2003.

#### **57 États et gouvernements membres**

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **20 observateurs**

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)





INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
**IFDD**

56, RUE SAINT-PIERRE, 3<sup>e</sup> ÉTAGE – QUÉBEC (QC) G1K 4A1 CANADA  
TÉL. +1 418 692 5727 – TÉLÉCOPIE +1 418 692-5644  
ifdd@francophonie.org – www.ifdd.francophonie.org

L'IDFF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.